

162

PR8

Modernisation de la rue Notre-Dame à
Montréal
Montréal

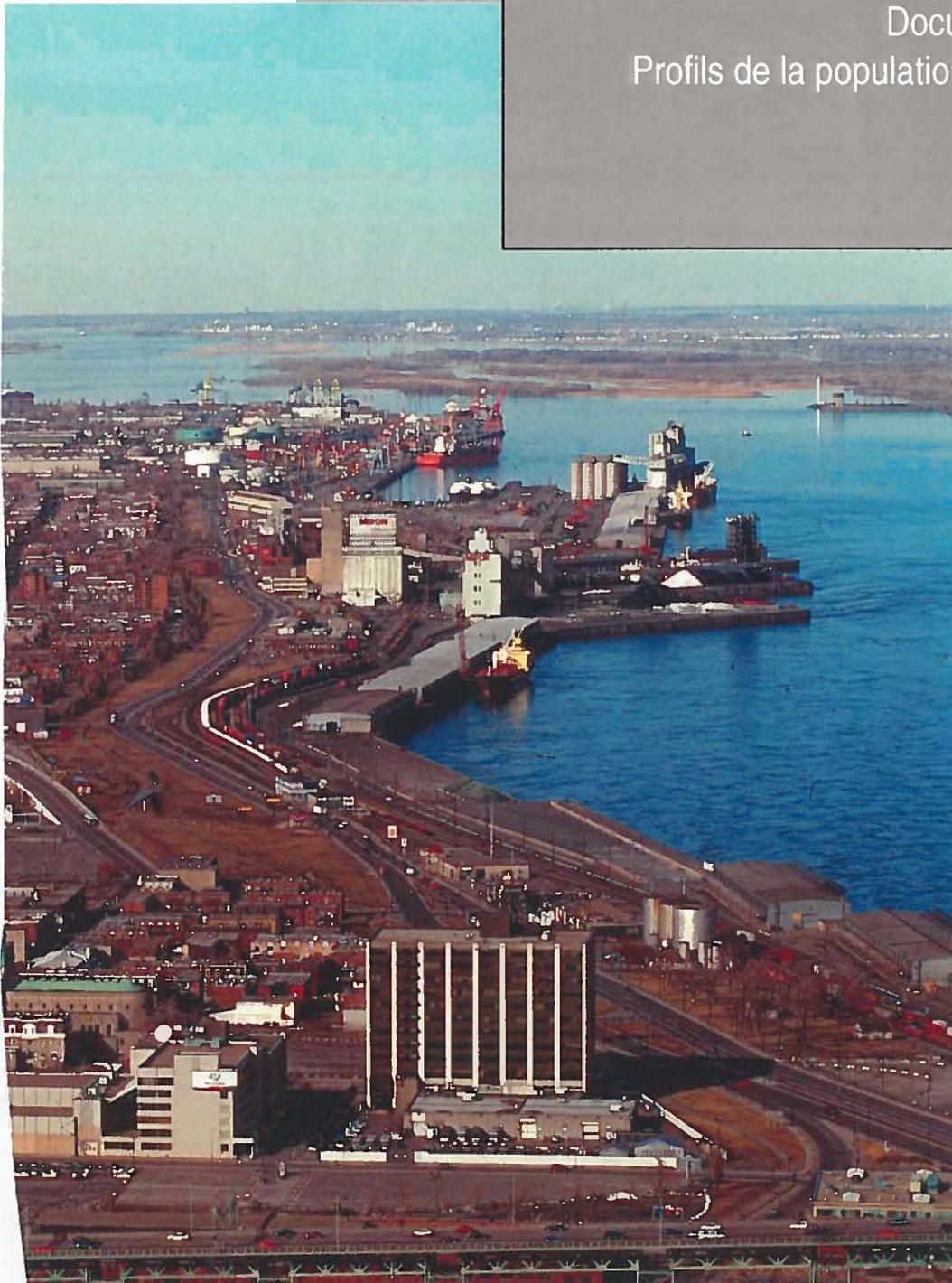
6211-06-057



MODERNISATION

DE LA RUE NOTRE-DAME

Étude d'impact sur l'environnement
déposée au ministre de l'Environnement
Document complémentaire
Profils de la population et des espaces verts



Version finale

Août 2001



MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME

Étude d'impact sur l'environnement
déposée au ministre de l'Environnement
Document complémentaire
Profils de la population et des espaces verts

Ministère des Transports
Direction de l'Île-de-Montréal, 800, rue du Square-Victoria, Montréal (Québec), H4Z 1J2

Version finale

Août 2001

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2001

ISBN 2-550-37962-4 (ensemble)
ISBN 2-550-37969-1 (document complémentaire)

Photo de la page couverture : Pierre Lahoud

Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des figures	ii
Liste des photos	ii
Sommaire	iii
1. Mandat	1
2. La zone d'étude	2
3. Méthodologie	3
3.1 Profil démographique et socioéconomique	3
3.2 Identification des espaces verts de la zone d'étude	4
4. Profil de la population	6
4.1 Profil de la population de la zone d'étude	6
4.2 Profil de la population par sous-zones	9
La sous-zone Est	9
La sous-zone Centre	11
La sous-zone Ouest	12
4.3 Résumé du profil démographique et socioéconomique	15
5. Évaluation comparative des espaces verts	16
5.1 Évaluation des espaces verts pour la zone d'étude	16
La sous-zone Est	17
La sous-zone Centre	19
La sous-zone Ouest	20
5.2 Résumé de l'évaluation des espaces verts	22
6. Faits saillants et conclusions	24
6.1 Profil démographique et socioéconomique de la population de la zone d'étude et des sous-zones	24
6.2 Profil des espaces verts de la zone d'étude	25
6.3 Conclusions	27
Annexes	
Annexe 1 : Profil de la population et des ménages (1976)	
Annexe 2 : Profil de la population et des ménages (1986)	
Annexe 3 : Profil démographique et socioéconomique de la population (1996)	
Annexe 4 : Calcul du revenu moyen des ménages de la zone et des sous-zones en 1996	
Annexe 5 : Pyramides des âges, RMR, zone et sous-zones (1976 et 1996)	
Annexe 6 : Localisation des parcs de la zone d'étude (orthophoto)	
Annexe 7 : Classification des parcs et calculs (inventaire visuel)	

Annexes (suite)

Annexe 8 : Classification des espaces verts du Service des parcs de la Ville de Montréal

Liste des tableaux

Tableau 1	Description des scénarios appliqués à la zone d'étude	4
Tableau 2	Population de la RMR et de la zone d'étude	6
Tableau 3	Population, superficie et superficie verte des territoires étudiés	16
Tableau 4	Résultats de l'évaluation des espaces verts	17

Liste des figures

Figure 1	Localisation de la zone d'étude	2
Figure 2	Localisation des sous-zones et identification des secteurs de recensement qui les composent	3

Liste des photos

Photo 1	L'axe de la rue Morgan en direction nord vers le marché Maisonneuve	17
Photo 2	Le parc Morgan à l'extrémité sud de l'axe Morgan	18
Photo 3	Le parc Champêtre (direction sud-est)	18
Photo 4	Le parc Champêtre (l'axe de la rue Notre-Dame en direction ouest)	18
Photo 5	Le square Dézéry et le parc linéaire bordant la rue Notre-Dame	19
Photo 6	Le parc Bellerive	21

Sommaire

La population qui habite les secteurs bordant le corridor de la rue Notre-Dame dans sa partie est se compose presque essentiellement de ménages locataires qui disposent généralement de revenus modestes. La capacité d'accéder à des activités récréatives de ces ménages est restreinte.

Le taux de chômage élevé, la sous-scolarisation, la forte dépendance des transports en commun et le poids démographique grandissant des personnes âgées sont tous des facteurs par lesquels la population de ces secteurs se démarque de celle du reste de la RMR et s'avère très dépendante des espaces verts de proximité.

La zone étudiée offre à sa population nettement moins de mètres carrés d'espaces verts par personne que le reste du territoire de la ville de Montréal. De plus, plus du tiers de ses espaces verts posent de sérieux problèmes d'accessibilité aux personnes vulnérables ou à mobilité réduite compte tenu de la barrière que représente la rue Notre-Dame pour ces personnes.

En plus de leur faibles superficies vertes, les trois sous-zones qui forment le corridor étudié ont en commun le peu d'espaces disponibles pour l'aménagement de nouveaux parcs. La solution à la problématique des espaces verts de la zone d'étude passe donc par l'agrandissement et l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des espaces verts existants.

En terme d'agrandissement, seuls les parcs Champêtre et Bellerive et le square Dézéry offrent un potentiel. Le parc Champêtre constitue un espace propice pour l'aménagement d'une vaste esplanade puisqu'il correspond à un terrain de grande taille, plat et exempt de végétation. Le parc Bellerive devrait pour sa part offrir une aire de détente accessible à toute la population de la sous-zone Ouest, laquelle comprend, notamment dans sa portion sud le long de la rue Notre-Dame, une forte proportion de personnes âgées qui devraient normalement pouvoir atteindre ce parc en toute quiétude pour profiter de la vue sur le fleuve. Enfin, l'agrandissement du square Dézéry, en direction du parc linéaire qui longe le côté nord de la rue Notre-Dame, est l'une des rares occasions d'améliorer la superficie verte dans la sous-zone Centre.

Les principaux problèmes d'accessibilité concernent les parcs Bellerive et Champêtre. Ces deux parcs, qui représentent plus du tiers de la superficie verte de la zone étudiée, ne doivent plus être coupés de la population résidante par une voie de surface de 4 voies ou plus de type artériel (la rue Notre-Dame).

Finalement, ces espaces verts, pour également répondre aux besoins de la population, doivent être réaménagés afin d'offrir des conditions environnementales cohérentes avec leur usagers (bruits, sécurité publique, qualité des aménagements et des équipements).



MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME

Étude d'impact sur l'environnement
déposée au ministre de l'Environnement
Document complémentaire
Profils de la population et des espaces verts

Ministère des Transports
Direction de l'Île-de-Montréal, 800, rue du Square-Victoria, Montréal (Québec), H4Z 1J2

Version finale

Août 2001

1. Mandat

Cette étude a pour objectif d'évaluer les superficies d'espaces verts offertes à la population résidante d'un secteur de la partie sud-est de Montréal, situé à proximité de l'emprise de la rue Notre-Dame. Elle compare la situation de ce secteur à celle qui existe dans l'ensemble des quartiers montréalais.

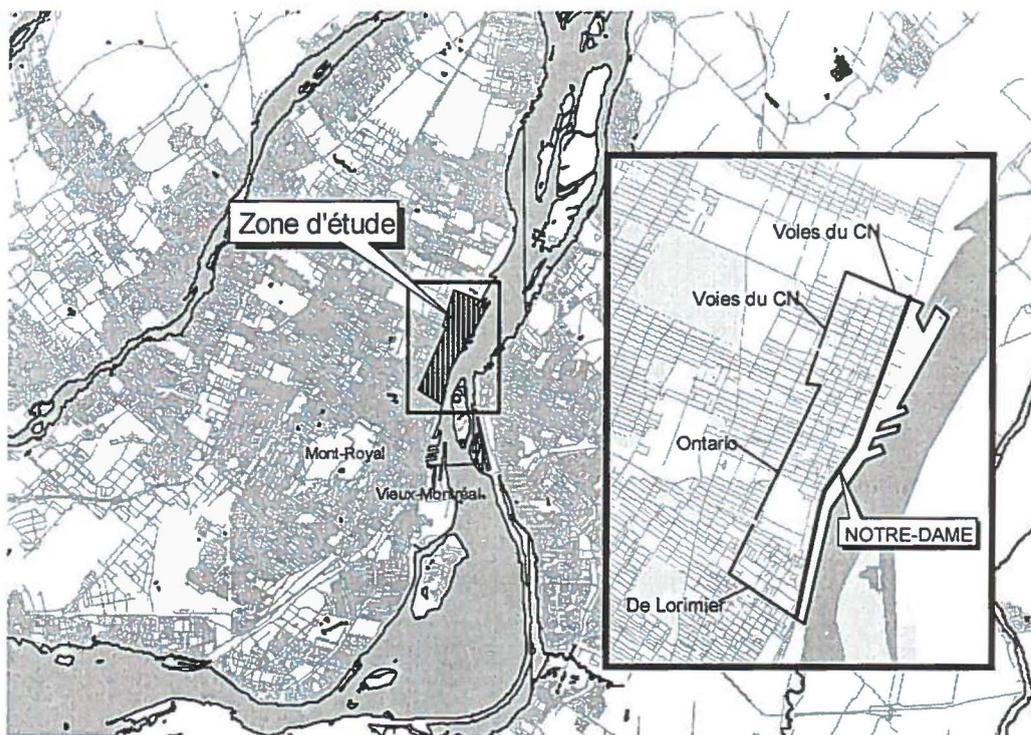
L'étude dresse également le portrait démographique et socioéconomique de la population résidante de ce secteur. Elle met ce profil en relation avec la disponibilité des espaces verts.

Après une description de la zone d'étude et de la méthodologie utilisée pour élaborer les différents profils, le document présente le portrait démographique et socioéconomique de la population de la zone d'étude, puis, les résultats de l'évaluation comparative des espaces verts.

2. La zone d'étude

La zone d'étude (figure 1) longe la rue Notre-Dame dans la partie sud-est de Montréal et traverse les quartiers Sainte-Marie, Hochelaga et Maisonneuve. Elle est délimitée par la rue DeLorimier à l'ouest, les voies du Canadien National à l'est, le fleuve Saint-Laurent au sud, la rue Ontario et les voies du Canadien National au nord et occupe une superficie d'environ 4,5 km². Elle s'étend à environ 1 kilomètre au nord de la rue Notre-Dame qu'elle longe sur une distance de près de 4,5 kilomètres. Au recensement de 1996, sa population était de 28 510 personnes.

Figure 1 : localisation de la zone d'étude



3. Méthodologie

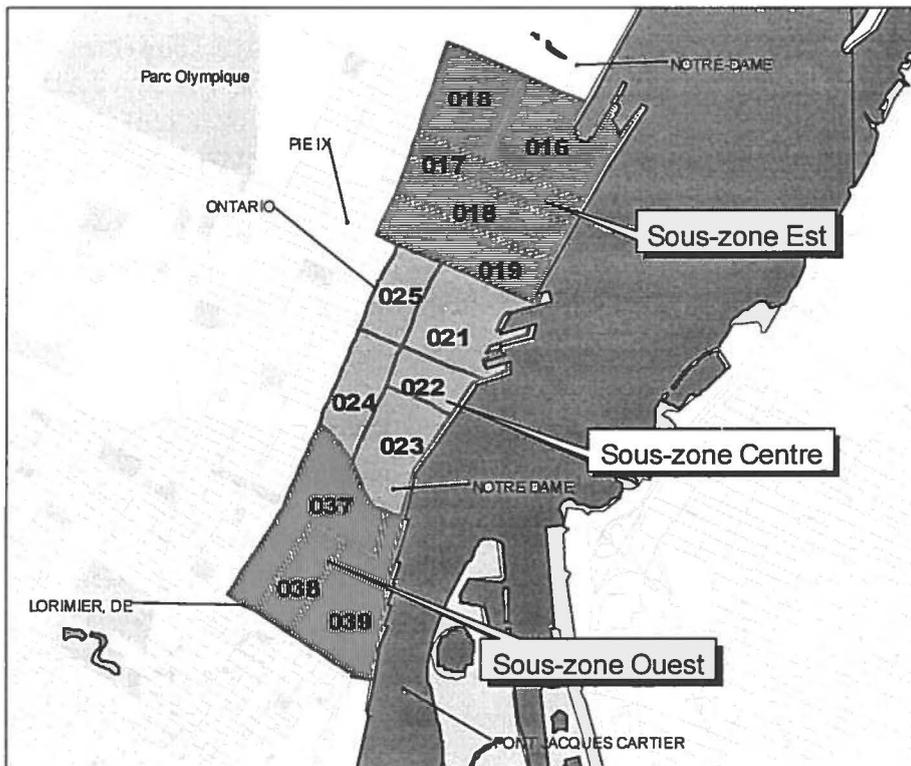
Le profil démographique et socioéconomique de la population résidante de la zone d'étude a été réalisé à partir des données des recensements de Statistique Canada. L'inventaire des espaces verts qu'on y retrouve a, pour sa part, été réalisé à partir d'orthophotos de 1998 (échelle 1 : 40 000) et des données sur les espaces verts du Service des parcs de la Ville de Montréal pour l'année 1999 (voir annexes).

3.1 Profil démographique et socioéconomique

La zone d'étude correspond au territoire couvert par les secteurs de recensement numéros 015 à 019, 021 à 025 et 037 à 039, tels que définis par Statistique Canada.

Afin de faciliter l'analyse et de souligner les particularités qui existent à l'intérieur de la zone d'étude, les secteurs de recensement qui la composent ont été regroupés pour former trois sous-zones (Est, Centre et Ouest). Ces regroupements sont illustrés à la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : localisation des sous-zones et identification des secteurs de recensement qui les composent



3.2 Identification des espaces verts de la zone d'étude

L'utilisation de photographies aériennes (orthophotos) a permis de dresser un inventaire des espaces verts qui respecte les limites des secteurs de recensement utilisés pour élaborer le profil démographique et socioéconomique.

Deux scénarios ont été établis afin de dresser l'inventaire des espaces verts de la zone d'étude. Pour être inclus dans le premier scénario — le scénario de base —, les espaces verts devaient satisfaire trois conditions, à savoir :

- Être situés à l'intérieur de l'une des trois sous-zones à l'étude (Est, Centre ou Ouest);
- Avoir le statut de parc, mini-parc ou de parc de quartier (les parcs métropolitains et urbains n'ont ainsi pas été considérés, de même que les jardins communautaires et les places publiques);
- Être aménagés et être facilement accessibles par les gens du quartier. Tous les espaces, gazonnés ou non, ayant le statut de « parc » qui se retrouvent dans des emprises routières ou d'utilité publique (les abords du pont Jacques-Cartier et des voies du Canadien Pacifique, par exemple) ont été exclus de l'inventaire pour ce scénario.

Le second scénario — le scénario élargi — comprend, en plus des espaces verts du scénario de base, les espaces verts situés à moins de 500 mètres des limites de la zone d'étude. Le scénario élargi a été élaboré afin de tenir compte non seulement des espaces verts présents dans les limites de la zone d'étude, mais aussi de ceux auxquels la population de la zone d'étude peut éventuellement avoir accès à pied.

Tableau 1 : Description des scénarios appliqués à la zone d'étude

Scénario	Espaces verts considérés
de base	<ul style="list-style-type: none">• Situé dans la zone d'étude• Statut de parc, mini-parc et de parc de quartier• Ne correspond pas à une emprise routière ou d'utilité publique
élargi	<ul style="list-style-type: none">• Espaces verts inclus dans le scénario de base• Espaces verts de même nature situés à moins de 500 mètres des limites de la zone d'étude

Afin de comparer la situation de la zone d'étude à celle de l'ensemble des quartiers montréalais un scénario a été élaboré à partir de l'inventaire des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal¹. Ce scénario repose sur une définition des espaces verts qui correspond à celle du « scénario de base » qui vient d'être décrit.

* * *

¹ Cet inventaire, qui peut être consulté en annexe 8, provient du site du Service des parcs de la Ville de Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/parcs/service/service.htm)

4. Profil de la population

Le profil démographique et socioéconomique a été élaboré afin d'identifier les caractéristiques de la population de la zone d'étude susceptibles d'avoir un impact sur l'accessibilité à des espaces récréatifs ou encore sur leur utilisation. Seule une partie de ce profil est présentée ici. Un profil plus complet peut être consulté en annexe.

Les résultats sont d'abord présentés pour la zone d'étude puis pour chacune des sous-zones. Le profil de la population de l'ensemble de la Région métropolitaine de Montréal (RMR) est utilisé à titre comparatif.

4.1. Profil de la population de la zone d'étude

De 1971 à 1996, la population de la zone d'étude a diminué de 40,2 %, alors que celle de la RMR ne cessait de croître, et est passée de 47 689 personnes à 28 510 personnes. La perte de population la plus importante est survenue entre 1971 et 1981, alors qu'en 10 ans la zone perdait environ le tiers de sa population. Cette perte s'explique en grande partie par la démolition de nombreux logements durant les années 1970 pour faire place au prolongement de l'autoroute Ville-Marie prévu dans ce secteur. Au dernier recensement, la population de la zone d'étude avait encore diminué de 6,8 % par rapport au recensement précédent.

Tableau 2 : Population de la RMR et de la zone d'étude, 1971-1996

Recensement	RMR	zone
1971	2 729 211	47 689
1976	2 802 485	37 670
1981	2 862 286	32 540
1986	2 921 357	30 352
1991	3 208 970	30 601
1996	3 326 510	28 510

L'évolution, de 1976 à 1996, de la distribution de la population répartie par groupes d'âge, se caractérise, tant pour la RMR que pour la zone d'étude, par une augmentation importante de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus et une baisse de celle des jeunes de moins de 25 ans. La proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est toutefois davantage importante dans la zone d'étude, où elles représentent 14,9 % de la population totale, que dans la RMR.

En 1976, la pyramide des âges de la population de la zone d'étude traduisait une situation relativement équilibrée entre le nombre d'hommes et de femmes appartenant aux différents groupes d'âge (voir annexe 5). Vingt ans plus tard, elle a perdu son aspect pyramidal pour les femmes puisque le nombre de jeunes femmes a diminué, et celui des femmes âgées de 65 ans et plus augmenté. Près d'une femme sur cinq résidant dans la zone d'étude, soit 19,6 % d'entre-elles, appartient, en 1996, à ce dernier groupe d'âge, alors que cette proportion n'est que de 10,1 % chez les hommes.

La population résidante de la zone d'étude change fréquemment de logement, mais le fait rarement pour aller s'établir dans un autre quartier. Plus du tiers de la population habitait le même logement depuis moins de cinq ans au recensement de 1996. Cependant, ces personnes occupaient auparavant un logement situé dans le même secteur de recensement, c'est-à-dire à quelques rues de distance, dans une proportion de 80 %. (voir annexe 3).

Ménages

Malgré la perte de population, le nombre total de ménages établis dans la zone d'étude a augmenté de 1976 à 1996 et est passé de 12 845 à 13 730. Cette croissance, de 6,9 %, est cependant sans commune mesure avec celle du nombre des ménages dans la RMR qui a été de 45 % durant cette même période.

Les ménages de la zone d'étude sont très majoritairement locataires (89,8% des ménages en 1996, contre 51,5% des ménages de la RMR) et sont proportionnellement deux fois plus nombreux que ceux de la RMR à consacrer plus de 30 % de leur revenu au paiement de leur loyer (46,2% des ménages de la zone d'étude contre 22,6% des ménages de la RMR étaient dans cette situation en 1996). Leur revenu moyen s'élevait à 23 251 \$² en 1996, ce qui représente 21 000\$ de moins que celui des ménages de la RMR qui disposaient alors de 44 593\$.

En 1976, les ménages formés d'une personne vivant seule représentaient environ le quart des ménages établis dans la zone d'étude. En 1996, ils représentent désormais 45,8 % de ses ménages (contre 29,3 % des ménages de la RMR). Les ménages formés de 4 personnes et plus, qui comptaient pour 29,6 % des ménages de la zone d'étude en 1976, ne représentent plus que 11,6 % de ses ménages en 1996 (22,7 % des ménages de la RMR).

² Pour le détail du calcul du revenu moyen de la zone d'étude et des sous-zones voir l'annexe 4.

Scolarité

La population de la zone d'étude apparaît sous-scolarisée par rapport à celle de la RMR. Dans cette dernière, la proportion de la population âgée de 15 ans ou plus n'ayant pas complété une scolarité de niveau de 9^e année — le secondaire III — est de 16,1 %. Elle s'élève à 31,2 %, près du double, pour la population de la zone d'étude. La zone d'étude compte par ailleurs 14,0 % d'universitaires, une proportion de 11,4 % moins importante que celle des universitaires dans la RMR.

Le taux de décrochage scolaire est élevé parmi les jeunes de 15 à 24 ans qui résident dans la zone d'étude. Au recensement de 1996, 44,7 % de ceux-ci n'avaient pas fréquenté d'institution d'enseignement dans les huit mois antérieurs au recensement contre 29,9 % chez les jeunes appartenant à ce groupe d'âge de la RMR.

Emploi

La zone d'étude se compare aussi défavorablement à la RMR en ce qui concerne l'emploi. Le taux d'activité de sa population était de 49,7 % en 1996, contre 63,6 % pour la RMR. En d'autres termes, moins d'une personne sur deux, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus résidant sur son territoire, était alors en situation de travailler.

Malgré le faible taux d'activité, la population de la zone d'étude, plus particulièrement celle des jeunes de 15 à 24 ans, est lourdement affectée par le chômage. En 1996, le chômage touchait 24,8 % de la population active âgée de 15 à 24 ans et 21,0 % de la population active âgée de plus de 24 ans de la zone d'étude. Le taux de chômage s'élevait à 21,8 % alors qu'il était de 11,2 % dans la RMR.

Mobilité

La répartition modale des déplacements effectués par la population résidente de la zone d'étude pour atteindre le lieu de travail se caractérise par une utilisation deux fois plus fréquente des transports en commun que dans la RMR. En effet, alors que 20,3 % de la population de la RMR utilise généralement les transports en commun pour ce type de déplacement, ce pourcentage est de 41,3 % pour la population de la zone d'étude. La marche est pour sa part le mode de déplacement généralement préféré par 12,4 % de la population de la zone d'étude.

L'automobile était, en 1996, le mode de déplacement privilégié par 43,1% de la population pour se rendre au travail. En comparaison, ce mode de transport était alors celui de 72,1% des travailleurs de la RMR.

4.2. Profil de la population par sous-zones

Les sous-zones correspondent aux regroupements des secteurs de recensement de Statistique Canada identifiés dans la section 3.

La sous-zone Est

La sous-zone Est est bordée par les voies ferrées du Canadien National au nord et à l'est, le fleuve Saint-Laurent au sud et le boulevard Pie-IX à l'ouest. Son territoire correspond à celui couvert par les secteurs de recensement 015 à 019 de Statistique Canada. Il s'agit à la fois de la plus grande des trois sous-zones (1,82 km²) et de la plus peuplée. C'est également la sous-zone qui a le plus perdu de population entre 1971 et 1996, période durant laquelle sa population a diminué de 47,5 %, passant de 22 306 à 11 720 personnes.

La sous-zone Est compte deux artères commerciales, les rues Sainte-Catherine et Ontario. On y retrouve également le marché Maisonneuve (le seul grand marché public de l'est de Montréal), un CLSC, une piscine publique, un axe monumental s'inspirant du mouvement City Beautiful entre le marché Maisonneuve et les parcs Morgan et Champêtre, deux espaces verts d'importance, de même que le théâtre Denise-Pelletier — anciennement *Le Granada* — situé sur la rue Sainte-Catherine.

L'environnement construit de la sous-zone Est, où on retrouve une forte densité de bâtiments, est dominé par des immeubles à vocation résidentielle de 2 à 5 étages.

Le vieillissement de la population de la sous-zone Est est semblable à celui de la population de l'ensemble de la zone d'étude. Les femmes composent cependant une grande partie de sa population âgée de 65 ans et plus (1 080 femmes pour 565 hommes). Au total, les femmes de 65 ans et plus représentent 18,2 % de la population féminine de cette sous-zone. Pour leur part, les jeunes de moins de 25 ans représentent 17,6 % de la population de cette sous-zone, une proportion comparable à celle de ces jeunes dans la RMR.

Ménages

Les ménages de la sous-zone Est, locataires à 89,4 %, ont, contrairement à la situation qui existe dans les autres sous-zones, vu leur nombre légèrement diminuer entre 1976 et 1996. Leur nombre est passé de 5 725, en 1976, à 5 625, en 1996. Le revenu moyen des ménages de la sous-zone Est s'élevait, en 1996, à 25 298 \$ (le plus élevé des trois sous-zones) et 43,8 % des ménages consacraient alors plus de 30 % de leur revenu au paiement du loyer.

En 1996, la taille des ménages de la sous-zone Est a considérablement diminué par rapport à 1976 et les trois quarts (74,7 %) sont désormais formés d'une ou de deux personnes. À eux seuls les ménages d'une personne représentent 46,0 % des ménages de cette sous-zone.

Scolarité

La sous-scolarisation est importante parmi la population âgée de 15 ans ou plus de la sous-zone Est, 29,1 % de celle-ci ayant une scolarité de niveau inférieur au secondaire III. Au total, 61,2% des personnes âgées de 15 ans et plus de la sous-zone ont une scolarité de 13^e année ou inférieure et seulement 15,2 % d'entre-elles ont fréquenté une université au cours de leurs études. Cette proportion est bien inférieure à celle de la proportion de la population de la RMR ayant fréquenté l'université, qui est de 25,4 %.

Enfin, 42,3 % des jeunes de 15 à 24 ans de la sous-zone n'avaient pas fréquenté d'institution d'enseignement dans les huit mois précédant le recensement de 1996 (on se souviendra que cette proportion était de 29 % parmi les jeunes de la RMR appartenant à ce groupe d'âges).

Emploi

Le profil socioéconomique de la sous-zone Est traduit une situation précaire pour une grande partie de sa population active. Il s'agit de la seule des trois sous-zones pour laquelle le taux d'activité est supérieur à 50 % (53,9 %) et aussi de celle où le taux de chômage, qui s'élève pourtant à 19,8 %, est le moins élevé. Ce taux de chômage grimpe cependant à 22,7 % si on ne considère que la portion de la population active composée des personnes âgées de 15 à 24 ans.

Mobilité

L'automobile est le mode de transport généralement utilisé par 45,7 % de la population de la sous-zone pour se rendre au travail. Elle est plus populaire chez les hommes, qui l'utilisent à cette fin dans une proportion de 54,1 %, que chez les femmes, qui l'utilisent dans une proportion de 34,8 %, et pour 48,7 % desquelles le transport en commun est le mode de transport privilégié. La part modale du transport en commun, hommes et femmes confondus, s'élève à 39,9 % et celle de la bicyclette à 12,2 %.

La sous-zone Centre

La sous-zone Centre est comprise entre le boulevard Pie-IX, la rue Ontario, le fleuve Saint-Laurent et les voies ferrées du Canadien Pacifique. Elle correspond au territoire couvert par secteurs de recensement 021 à 025 et occupe 1,45 km². De 1976 à 1996, sa population a diminué de 35,4 % et est passée de 16 526 à 10 763 personnes.

Les lieux d'intérêt de la sous-zone Centre consistent de quelques bâtiments qui abritent des services institutionnels et commerciaux, situés sur la rue Ontario, et du noyau paroissial de la Nativité d'Hochelaga, qui présente un intérêt historique. Peu nombreux, les espaces verts de la sous-zone Centre sont généralement de taille réduite et correspondent souvent à d'anciens lots vacants. Les espaces récréatifs dont dispose sa population se limitent à toute fin pratique, en raison de la forte densité construite et de la rareté des espaces verts privés, aux espaces verts publics.

L'environnement construit de la sous-zone Centre est dominé par des immeubles à vocation résidentielle de 2 à 5 étages.

La proportion population âgée de 65 ans et plus vivant dans cette sous-zone a sensiblement augmenté depuis 1976 et représente, en 1996, 12,5 % de sa population totale. À l'instar de la situation décrite pour la sous-zone Est, les femmes de la sous-zone Centre composent une grande partie de la population appartenant à ce groupe d'âge (845 femmes pour 490 hommes). Au total, les femmes de 65 ans et plus représentent 15,7 % de la population féminine de la sous-zone.

La population de la sous-zone Centre se distingue par sa proportion relativement élevée de personnes âgées de moins de 25 ans. Les jeunes de ce groupe représentent près du tiers, soit 32,6 %, de sa population, une proportion qui est même légèrement plus élevée que celle de ces jeunes dans la RMR (31,7 %).

Ménages

Le nombre des ménages de la sous-zone Centre, dont 88,8 % sont locataires, a augmenté de 12,8 % entre 1976 et 1996, passant de 4 380 à 4 940. Le revenu moyen de ces ménages s'élevait, en 1996, à 22 396 \$ et 47,9 % d'entre eux consacraient alors plus de 30 % de leur revenu au loyer.

Les ménages d'une ou deux personnes représentent 72,2 % des ménages de cette sous-zone. Les ménages d'une personne sont les plus importants et représentent 41,2 % du total. La sous-zone Centre est malgré tout celle où la proportion des ménages d'une personne est la moins élevée des trois sous-zones.

Scolarité

La sous-zone Centre est celle où la sous-scolarisation est la plus marquée. Plus des deux tiers, soit 67,3 %, de sa population âgée de 15 ans et plus ont une scolarité de 13^e année ou inférieure et 32,4 % une scolarité de niveau inférieur au secondaire III. La population de la sous-zone Centre est celle dont la plus faible proportion (11,8%) a complété — ou entamé — des études de niveau universitaire et aussi celle où le taux de fréquentation scolaire chez les jeunes de 15 à 24 ans est le moins élevé. Au recensement de 1996, 52 % de ces jeunes n'avaient pas fréquenté d'institution d'enseignement depuis plus de huit mois.

Emploi

La situation socioéconomique de la population de la sous-zone Centre semble être la plus précaire des trois sous-zones. Le taux d'activité de sa population est de 47,8 % pour un taux de chômage de 24,3 %. Le chômage affecte plus lourdement la population âgée de 15 à 24 ans parmi laquelle il correspond à la situation d'une personne sur trois (taux de 33,3 %).

Mobilité

L'automobile est le mode de transport généralement utilisé par 49,4 % des gens de la sous-zone Centre pour se rendre au lieu de travail. La proportion des personnes qui effectuent des déplacements pour ce motif en transports publics ou à pied y demeure cependant importante puisqu'elle s'élève à 47,5 % et qu'elle atteint 54,4 % chez les femmes.

La sous-zone Ouest

La sous-zone Ouest correspond au territoire couvert par les secteurs de recensement 037 à 039. Sa superficie est de 1,19 km² et sa population s'élevait à 6 117 personnes au recensement de 1996. La sous-zone Ouest est celle qui, de 1971 à 1996, a perdu le moins de population. Celle-ci a néanmoins diminué de 30,9 % durant cette période.

La sous-zone Ouest est bordée sur trois côtés par des infrastructures de transport d'envergure, soit par le Port de Montréal (au sud), par la Cour de triage Hochelaga (à l'est) et par la tête du Pont Jacques-Cartier (à l'Ouest). Contrairement aux deux autres sous-zones, l'environnement construit de la sous-zone Ouest consiste surtout de bâtiments abritant des activités industrielles ou de services, ce qui réduit considérablement les espaces utilisés à des fins résidentielles. La densité de population y est toutefois importante, surtout dans sa partie nord-est où on retrouve environ 700 logements dans un

ensemble de tours d'habitations. En bordure de la rue Sainte-Catherine, certains bâtiments, parmi lesquels l'église Saint-Vincent-de-Paul et son couvent, rappellent l'ancien noyau villageois.

Le profil démographique de la population de la sous-zone Ouest se démarque nettement de ceux des autres sous-zones par sa faible proportion de personnes âgées de moins de 15 ans (11,0 %, contre 16,5 % pour l'ensemble de la zone d'étude et 18,8% dans la RMR) et sa forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. Une personne sur cinq (20,7 %) de la sous-zone Ouest appartient à ce dernier groupe d'âge contre des proportions qui, pour l'ensemble de la zone d'étude et pour la RMR, sont respectivement de 16,5 % et de 12,0 %.

En 1976, la pyramide des âges de la sous-zone Ouest (voir annexe 5) traduisait déjà un léger déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes appartenant aux différents groupes d'âges. En 1996, ce déséquilibre s'est fortement accru et la distribution des femmes dénote à la fois une baisse du nombre de jeunes femmes et une hausse de celui des femmes âgées de 65 ans et plus. Les femmes composent d'ailleurs ce dernier groupe d'âges à 70 % (890 femmes pour 375 hommes) et, au total, les femmes de 65 ans et plus représentent 29,0 % de la population féminine de la sous-zone.

Ménages

De 1976 et 1996, le nombre des ménages de la sous-zone Ouest est passé de 2 740 à 3 165 tandis que sa population diminuait de 23,2 %. En 1996, le revenu moyen des ménages de cette sous-zone, à 92,3 % locataires, était de 20 940 \$. La proportion des ménages qui consacraient plus de 30 % de leur revenu au loyer s'élevait alors à 47,7 %.

La sous-zone Ouest est celle où les ménages de petite taille sont les plus fréquents. Plus de la moitié de ses ménages — 52,5 % d'entre eux — ne comptent qu'une seule personne et la grande majorité, soit 81,1 %, consiste de ménages comportant au plus deux personnes. Les ménages de 4 personnes et plus y sont particulièrement rares (8,1 % du total)

Scolarité

La population de 15 ans et plus de la sous-zone Ouest a complété une scolarité de niveau de 13^e année ou inférieure dans une proportion de 65,7 %, et une scolarité de niveau inférieur au secondaire III dans une proportion de 33,2 %. La sous-zone Ouest compte le plus fort pourcentage de personnes ayant complété — ou entamé — des études de niveau universitaire (15,5 %). C'est également celle où le taux de fréquentation scolaire des jeunes de 15 à 24 ans est le plus élevé, puisque seuls 35,4 % d'entre eux n'avaient pas fréquenté d'institution d'enseignement dans les huit mois qui ont précédé le recensement

de 1996. Toutefois, 11,2 %, des jeunes qui ont poursuivis leurs études l'ont fait à temps partiel.

Emploi

Le taux d'activité de la population de la sous-zone Ouest n'était que de 45,1 % en 1996. Cette performance pourrait s'expliquer par le faible taux de décrochage scolaire (une personne aux études ne faisant pas partie, selon la définition utilisée par Statistique Canada, de la population active) et par l'importance du poids démographique des personnes âgées.

À l'encontre de la situation observée pour les autres sous-zones, le chômage est moins important chez les jeunes de 15 à 24 ans de la sous-zone Ouest (12,2 %) que chez sa population âgée de plus de 25 ans (23,4 %). Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est même inférieur à celui de la RMR (18,0%). Cependant, le taux de chômage général demeure, à 21,7 %, bien supérieur à celui de la RMR (11,2 %).

Mobilité

La population de la sous-zone Ouest est celle qui utilise le moins l'automobile pour aller du domicile au lieu de travail. La proportion de la population qui se déplace généralement en automobile pour ce motif n'est que de 26,7 %, et n'atteint, chez les femmes, que 13,0 %. Les transports publics, — le mode déplacement le plus populaire —, sont utilisés par 49,0 % de la population pour se rendre au lieu travail et sont le mode de déplacement de 60 % des femmes de cette sous-zone.

La sous-zone Ouest est également celle où la marche et la bicyclette sont les plus populaires. Près d'une personne sur cinq (19,4 %) se rend à son travail à pied et 4,4 % de la population enfourche un vélo à cette fin. La marche connaît une popularité égale chez la population masculine et féminine de la sous-zone. Cependant, les femmes ont recours deux fois plus souvent que les hommes à la bicyclette pour leurs déplacements et l'utilisent pour se rendre au travail dans une proportion de 6,2 %.

* * *

4.3 Résumé du profil démographique et socioéconomique de la population

La population de la zone d'étude a diminué de 40 % entre 1971 à 1996. La proportion de sa population âgée de 65 ans et plus, qui se compose majoritairement de femmes, a augmentée durant toute cette période et représente désormais 15 % de sa population totale et 20 % de celle de la sous-zone Ouest. Les femmes appartenant à ce groupe d'âge représentent 19,6 % de la population féminine de la zone d'étude et 29,0 % de celle de la sous-zone Ouest.

Dans les sous-zone Est et Centre, les jeunes âgés de moins de 15 ans ont un poids démographique comparable au poids démographique de ces jeunes dans la RMR. Ils sont cependant sous-représentés dans la sous-zone Ouest où ils ne forment que 11 % de la population.

Près de la moitié des ménages de la zone d'étude consistent désormais d'une personne vivant seule et 90 % sont locataires. Dans la sous-zone Ouest, plus de la moitié des ménages sont formés d'une personne.

Les ménages de la zone d'étude semblent davantage « captifs » de leur lieu de résidence que les autres ménages de la RMR. Ils changent plus fréquemment de logements mais optent huit fois sur dix pour un nouveau logement situé dans le même secteur de recensement. Ils disposaient, en 1996, d'un revenu moyen presque deux fois moins important que les ménages de la RMR (23 251 \$, contre 44 593 \$) et 46 % d'entre eux consacraient alors plus de 30 % de ce revenu au paiement du loyer.

En dépit d'un taux d'activité inférieur à 50 %, le chômage touchait 21,8 % de la population active de la zone en 1996. Le taux de chômage s'élevait alors à 11,2 % dans la RMR.

La population de la zone d'étude est généralement moins mobile que celle de la RMR et a recours aux transports publics pour une portion importante de ses déplacements. L'automobile n'est utilisée que par 43 % de sa population active pour se rendre au travail alors que cette proportion est de 72 % dans la RMR.

On peut donc constater qu'une grande partie de la population de la zone d'étude n'a pas accès à des espaces récréatifs privés (cour), que sa mobilité est réduite (âge, dépendance des transports en commun) et que les ménages de la zone d'étude disposent en général de beaucoup moins de ressources financières que les autres ménages de la RMR pour s'offrir des activités récréatives.

5. Évaluation comparative des espaces verts

Deux types d'inventaires ont été réalisés pour évaluer l'offre en espaces verts. Le premier, appliqué uniquement à la zone d'étude, repose sur un repérage visuel des espaces verts publics réalisé à partir d'orthophotos (annexe 6). Le second, qui porte sur l'ensemble des quartiers montréalais, a été réalisé à partir des données sur les parcs et espaces verts du Service des parcs de la Ville de Montréal.

Deux scénarios, soit le scénario de base et le scénario élargi qui ont été décrits à la section 3.2, ont été réalisés à partir de l'inventaire des espaces verts de la zone d'étude. Le scénario qui a été élaboré à partir de l'inventaire des parcs et espaces verts de la Ville de Montréal correspond pour sa part au scénario de base. Il permet donc de comparer les résultats obtenus pour la zone d'étude à la situation existante à Montréal.

5.1 Évaluation des espaces verts pour la zone d'étude

Les principales caractéristiques des territoires qui ont été utilisées pour réaliser l'analyse comparative sont présentées au tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : population, superficie et superficie verte des territoires étudiés

Territoire	Population (1996)	Superficie (km ²)	Superficie des espaces verts (m ²)	
			Scénario de base	Scénario élargi
Montréal	1 016 376	177 km ²	8 667 290 m ²	8 667 290 m ²
Zone d'étude	28 510	4,46 km ²	167 375 m ²	290 925 m ²
Est	11 720	1,82 km ²	100 050 m ²	167 150 m ²
Centre	10 673	1,45 km ²	41 075 m ²	192 625 m ²
Ouest	6 117	1,19 km ²	26 250 m ²	62 400 m ²

La zone d'étude offre proportionnellement moins de superficie verte que la ville de Montréal à sa population (tableau 4). Le pourcentage de son territoire occupé par des espaces verts est également moins important que celui qu'occupent ces espaces dans la ville de Montréal. Elle en compte cependant beaucoup plus si on lui adjoint les espaces verts situés à moins de 500 mètres de ses limites. Toutefois, ces espaces verts sont relativement peu nombreux et demeurent distants (surtout si on considère l'âge élevé d'une partie importante de la population). Ils consistent surtout d'espaces verts à vocation sportive et desservent déjà une population importante. Le quartier Hochelaga-Maisonneuve est d'ailleurs lui-même sous-doté en espaces verts par rapport au reste de la ville de Montréal puisqu'on y retrouve que 5,15 m² de superficie verte par personne. (voir annexe 8).

Tableau 4 : Résultats de l'évaluation des espaces verts

	Selon le scénario de base		Selon le Scénario élargi	
	m ² / pers.	% du territoire	m ² / pers.	% du territoire
Montréal	8,53 m ² /	4,9 %	-	-
Zone d'étude	5,87 m ²	3,8 %	10,20 m ²	6,5 %
Est	8,54 m ²	5,5 %	14,26 m ²	9,2 %
Centre	3,85 m ²	2,8 %	18,05 m ²	13,3 %
Ouest	4,29 m ²	2,2 %	10,20 m ²	5,2 %

Le sommaire de l'évaluation des espaces verts présentés au tableau 4 permet de constater que la situation des espaces verts varie considérablement d'une sous-zone à l'autre. La sous-zone Est compte une superficie d'espaces verts par personne *a priori* comparable à celle de Montréal, tandis que les sous-zones Centre et Ouest sont nettement moins « vertes ». Afin de bien rendre compte de la situation des espaces verts dans la zone d'étude il semble donc approprié d'analyser la situation pour chacune des trois sous-zones.

La sous-zone Est

La sous-zone Est, qui est la plus « verte » des trois sous-zones, compte cinq parcs. La plus grande partie de sa superficie verte est située dans l'axe de la rue Morgan à l'extrémité sud duquel on retrouve les parcs Morgan et Champêtre. Ces parcs représentent 71 % de la superficie verte de la sous-zone. La partie est de la sous-zone bénéficie pour sa part de la présence du parc Saint-Clément (situé à l'est de la rue Viau) qui occupe 18 700 m² et est doté d'installations sportives.



Photo 1 : l'axe de la rue Morgan en direction nord vers le marché Maisonneuve

Les superficies vertes de la sous-zone Est représentent une superficie comparable à celle de la ville de Montréal si on tient compte de leurs populations respectives. Cependant, la sous-zone Est perd plus de la moitié de sa superficie verte si on omet le parc Champêtre du calcul. Cette omission s'impose pour tenir compte du fait que ce parc est actuellement coupé des secteurs résidentiels par la rue Notre-Dame qui, en raison du fort

débit de circulation, de la vitesse des véhicules qui y circulent et de sa largeur, constitue un obstacle majeur pour y accéder.

L'environnement construit de la sous-zone Est est très dense et comporte peu d'espaces vacants propices à l'aménagement de nouveaux espaces verts. Les rares espaces disponibles sont situés à proximité de ses limites est et sud dans des secteurs industriels relativement isolés des habitations.

La situation des espaces verts de la sous-zone Est pourrait être améliorée en consolidant les espaces verts qui y existent déjà et, surtout, en assurant un accès aisé et sécuritaire au parc Champêtre. Ce parc représente plus de la moitié de la superficie verte de la sous-zone (52 000 m²) et ses caractéristiques en font un espace propice pour accueillir des activités sportives (terrains de baseball ou de soccer par exemple) et pour l'aménagement d'une vaste esplanade. Ses installations s'adresseraient ainsi à toute la population.



Photo 2 : le parc Morgan à l'extrémité sud de l'axe Morgan



Photo 3 : le parc Champêtre (direction sud-est). On peut apercevoir la rue Notre-Dame dans le coin inférieur gauche de l'image.

Un aménagement permettant d'atteindre le parc Champêtre sans avoir à traverser la rue Notre-Dame permettrait, en plus de l'intégration de cet espace au quartier, de consolider l'axe monumental de la rue Morgan en y concentrant l'essentiel des activités récréatives destinées à la population (théâtre, marché, piste cyclable, espaces de détente, terrain de jeux, aires de détente et d'activités sportives).

Photo 4 : l'axe de la rue Notre-Dame en direction Ouest. Le parc Champêtre correspond au vaste terrain occupant la partie gauche de l'image.



La sous-zone Centre

La sous-zone Centre compte une douzaine d'espaces verts dont la moitié correspondent à des lots vacants. Il s'agit de la sous-zone qui offre la plus faible superficie d'espaces verts par personne. Les parcs Hochelaga (12 000 m²) et Saint-Aloysius (6 600 m²) constituent, avec le square Dézéry (7 000 m²), ses espaces verts les plus importants. La majorité des espaces verts restant consistent de mini-parcs (lots résidentiels et emprises ferroviaires réutilisés) dans lesquels on retrouve généralement peu, sinon pas, de mobilier urbain. En plus d'être pauvrement aménagés, ces espaces sont généralement peu entretenus.

La plupart des espaces verts situés au sud de la rue Sainte-Catherine consistent de terrains résiduels (parcs des lots Notre-Dame et parc de la tonnellerie). Le parc Edmond-Hamelin, également situé au sud de la rue Sainte-Catherine, dessert pour sa part la population d'un vaste ensemble de tours d'habitations comprenant plus de 130 logements situé du côté est de la rue Joliette.



Photo 5 : le Square Dézéry et le parc linéaire qui occupe le côté nord de la rue Notre-Dame. Le square Dézéry représente l'une des rares possibilités d'accroître la superficie verte de la sous-zone Centre.

La sous-zone Centre devrait doubler sa superficie d'espaces verts pour offrir la même proportion d'espaces verts que la ville de Montréal à sa population. La superficie de ses espaces verts augmente toutefois de façon significative — elle quadruple — si on tient compte de ceux situés à moins de 500 mètres de ses limites. Cette augmentation est surtout attribuable au parc Champêtre de la sous-zone Est, mais aussi aux parcs Lalancette (34 800 m²) et Raymond Préfontaine (32 800 m²) tous deux situés au nord de la sous-zone, entre les rues De Rouen et Hochelaga. Ces espaces verts sont toutefois tous des espaces verts à vocation sportive qui conviennent surtout aux besoins de la population âgée de 15 à 24 ans (qui est en mesure d'y accéder) de même qu'aux plus jeunes qui y vont en général accompagnés de leurs parents. La sous-zone Ouest manque en conséquence surtout d'espaces verts offrant des terrains de jeux pour les plus jeunes et des aires de détente à la population plus âgée, deux groupes d'âge dont la mobilité est évidemment réduite.

Tout comme la sous-zone Est, la sous-zone Centre ne comporte guère de superficies de terrains disponibles pour l'aménagement de nouveaux espaces verts. En revanche, il paraît possible d'augmenter la superficie du square Dézéry en l'agrandissant vers le sud en direction de l'actuel parc linéaire et de la rue Notre-Dame. Le square Dézéry devrait idéalement accueillir des activités destinées aux jeunes enfants (terrain de jeux), et offrir une aire de détente facilement accessible pour l'ensemble de la population. Le square Dézéry jouit d'ailleurs d'une localisation de choix puisqu'il fait face à la principale artère commerciale du secteur, la rue Sainte-Catherine, et à un alignement d'immeubles commerciaux aux façades intéressantes (dont bon nombre sont malheureusement vacants et délabrés à l'heure actuelle). Le réaménagement éventuel du square devrait accorder une attention particulière à l'aspect sécuritaire (éclairage, visibilité dégagée) afin de faciliter la supervision des jeunes enfants par les parents et d'en faire un espace dans lequel la population plus âgée se sentira en sécurité.

La sous-zone Ouest

La sous-zone Ouest compte six parcs (dont deux correspondent à des lots vacants). Ils occupent généralement le cœur du secteur et sont implantés entre les rues Fullum et Dufresne. Les plus importants sont le parc Bellerive (10 450 m²), le parc Fullum - de Maisonneuve (4 000 m²) et le parc Sainte-Marie (3 300 m²). Le parc Jos-Montferrand (7 475 m²), situé à l'est de la rue Frontenac en bordure de la cour de triage du CP, est le seul parc à vocation sportive de cette sous-zone.

La sous-zone Ouest comporte une faible superficie d'espaces verts par personne (4,29 m²/ personne). Ses espaces verts devraient couvrir environ deux fois leur superficie actuelle pour qu'on y retrouve une situation comparable à la moyenne montréalaise.

La sous-zone Ouest se démarque nettement des autres sous-zones par la composition de sa population. On a vu que celle-ci consiste majoritairement de ménages d'une personne, qu'elle ne compte que 11 % d'enfants âgés de moins de 15 ans et que 20 % de la population appartient au troisième âge. Les femmes de 65 ans et plus forment d'ailleurs 29 % de la population féminine de la sous-zone et représentent 38,7 % de la population féminine du secteur de recensement 039, qui occupe sa portion sud et longe la rue Notre-Dame.

La sous-zone Ouest se distingue également des autres sous-zone en ce qu'elle est la seule qui comporte un espace vert permettant de jouir d'une vue sur le fleuve Saint-Laurent et le parc des îles. Une telle vue est actuellement possible depuis le parc Bellerive, situé au sud de la rue Notre-Dame. Ce parc a d'ailleurs une vocation qui devient régionale à l'occasion du concours annuel de feux d'artifices tenu à La Ronde au cours duquel il accueille une foule importante. Il demeure cependant peu attrayant puisqu'il est peu aménagé et demeure isolé

des secteurs résidentiels dont-il est coupé par la rue Notre-Dame (comme l'est le parc Champêtre dans la sous-zone Est).

Le parc Bellerive représente environ 40 % de la superficie verte de la sous-zone Ouest qui, sans lui, ne compte plus que 2,58 m² d'espaces verts par personne. Il est donc prioritaire de le rendre accessible en remédiant à sa séparation actuelle du reste quartier Sainte-Marie auquel il appartient. L'aménagement d'un tel accès doit prendre en considération l'âge avancé d'une grande partie de la population riveraine de la rue Notre-Dame et idéalement lui permettre d'atteindre le parc sans avoir à affronter la circulation ni lui imposer des conditions qui pourraient constituer une barrière physique (escaliers et passerelle) ou susciter de l'insécurité (tunnel).



Photo 6 : le parc Bellerive représente 40 % de la superficie verte de la sous-zone Ouest et constitue la seule fenêtre ouverte sur le fleuve du corridor étudié. Il est cependant coupé des habitations par la rue Notre-Dame, comme on peut le voir ici.

Afin de contrer le sentiment d'insécurité que pourrait susciter l'isolement relatif du parc Bellerive, il est important que son aménagement en espace de détente comprenne un éclairage adéquat, ménage une visibilité relativement dégagée et facilite sa supervision par les forces policières. Un mobilier urbain adéquat (bancs, aire de pic-nique, etc.) devrait contribuer à en faire un lieu agréable et fréquenté par l'ensemble de la population de Sainte-Marie et offrir une halte intéressante aux cyclistes qui empruntent la route verte qui passe à proximité.

L'aménagement du parc Bellerive pourrait de plus permettre de mettre en valeur le potentiel du noyau paroissial et servir d'appui à la revitalisation de la rue Sainte-Catherine située à un îlot de distance dans la mesure où sa conception aura pour effet de diriger les regards de ses usagers vers le quartier plutôt que sur la circulation de la rue Notre-Dame comme c'est le cas actuellement.

* * *

5.2 Résumé de l'évaluation des espaces verts

La zone d'étude est généralement sous dotée en espaces verts par rapport au reste de la ville de Montréal. Les espaces verts situés sur son territoire représentent en effet une superficie de 5,87 m² par personne, contre une moyenne qui, si on omet les parcs urbains et métropolitains, est de 8,53 m² par personne pour la ville de Montréal. Si on considère aussi les parcs et les espaces verts situés à moins de 500 mètres de ses limites, la zone d'étude se classe légèrement au-dessus de Montréal avec 10,2 m² d'espaces verts par personne.

La situation des espaces verts varie considérablement d'une sous-zone à une autre. La sous-zone Est compte 8,54 m² d'espaces verts par personne, soit une superficie comparable à la moyenne pour Montréal, tandis que les sous-zones Centre et Ouest sont nettement moins « vertes » et ne comptent respectivement que 3,85 m² et 4,29 m² d'espaces verts par personne. Ces deux dernières devraient doubler leurs superficies vertes pour offrir à leur population une quantité d'espaces verts comparable à la moyenne montréalaise.

L'offre relativement généreuse en espaces verts de la sous-zone Est est largement attribuable à la présence du parc Champêtre. Celui-ci compte pour plus de la moitié de sa superficie verte mais est actuellement coupé de ses secteurs résidentiels par la rue Notre-Dame. Une voie de surface de 4 voies ou plus de type artériel constitue une véritable barrière pour les populations vulnérables ou à mobilité réduite. Or ces personnes représentent une forte proportion de la population de la zone étudiée.

La sous-zone Centre est la plus pauvre en superficie verte par personne. Cette superficie quadruple si on tient compte des espaces verts situés à 500 mètres de ses limites, mais ces espaces supplémentaires consistent essentiellement de grands terrains aménagés pour la pratique d'activités sportives. La sous-zone Centre manque en conséquence surtout d'espaces verts offrant des terrains de jeux destinés aux enfants en bas âge (qui y sont plus proportionnellement plus nombreux que dans les autres sous-zones) et des aires de détente destinées à l'ensemble de sa population.

La sous-zone Ouest est également très pauvre en espaces verts (avec seulement 4,29 m² de superficie verte par personne) bien que sa superficie verte double selon le scénario élargi. Les superficies vertes qui lui sont ajoutées selon le scénario élargi sont toutes situées au nord de la sous-zone qui est bordée par des emprises routières ou ferroviaires sur ses trois autres côtés. Le parc Bellerive représente 40 % de la superficie verte de la sous-zone Ouest et est actuellement isolé de sa portion résidentielle par la rue Notre-Dame. Ce parc constitue la seule fenêtre ouverte sur le fleuve de tout le corridor étudié et

est situé à peu de distance du cœur de l'ancien village de De Lorimier et de la rue Sainte-Catherine, la principale artère commerciale du secteur.

* * *

6. Faits saillants et conclusions

6.1 Profil démographique et socioéconomique de la population de la zone d'étude et des sous-zones

- La population de la zone d'étude a diminué de 40,2% entre 1971 et 1996,. En 1996, elle s'élevait à 28 510 personnes
- Une proportion importante de la population est âgée de 65 ans et plus (14,9%). La composition de la population selon l'âge et le sexe varie cependant entre les sous-zones :
 - Dans la sous-zone Est la proportion des personnes âgées de 15 à 24 ans est comparable à celle de la RMR;
 - La population de la sous-zone Centre est la plus « jeune ». Sa répartition par groupes d'âge se rapproche de celle de la population de la RMR;
 - La sous-zone Ouest compte une très faible proportion de jeunes de moins de 15 ans (11 %) et la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (20,7 %). Près du tiers des femmes qui y vivent (29 %) ont 65 ans ou plus. Cette proportion atteint 38 % dans le secteur de recensement 039 qui longe le côté nord de la rue Notre-dame.
- Le nombre de ménages installés dans la zone d'étude a augmenté entre 1971 et 1996. Il s'élevait à 13 730 ménages en 1996. La sous-zone Est est la seule ayant perdu des ménages durant cette période.
- Dans une proportion de 46 % les ménages établis dans la zone d'étude consistaient d'une personne vivant seule en 1996 — contre 29 % des ménages de la RMR — et les deux tiers des ménages consistaient d'au plus deux personnes. La sous-zone Ouest est celle où les petits ménages sont les plus fréquents. Plus de la moitié de ses ménages ne comptent qu'une personne.
- Le revenu moyen des ménages (23 251 \$) est de beaucoup inférieur à celui des ménages de la RMR (44 593 \$) en 1996. Cette situation est vraie pour toutes les sous-zones.
- Près de la moitié (46,2 %) des ménages consacraient, en 1996, plus de 30% de leur revenu au paiement du loyer.
- Les deux tiers (64 %) de la population âgée de 15 ans et plus de la zone d'étude ont une scolarité maximale de niveau de 13^e année. La proportion des gens ayant fréquenté une université s'élève pour sa part à 14 % comparativement à 26% dans la RMR. Au recensement de 1996, 45 % des

jeunes de 15 à 24 ans n'avaient pas fréquenté d'institution d'enseignement depuis plus de huit mois.

- Le taux de chômage de 21,8 %, en 1996, est très élevé par rapport à celui de la RMR (11,2 %). Le chômage affecte généralement davantage la population active âgée de moins de 25 ans (24,8%) sauf dans la sous-zone Ouest où il est de 12,2 % pour la population appartenant à ce groupe d'âge.
- Moins de la moitié de la population active utilise généralement l'automobile pour se rendre au travail alors que cette proportion est de 72 % dans la RMR. La sous-zone Centre est celle où l'usage de l'automobile à cette fin est le plus fréquent (49,9 %).
- Le transport en commun et la marche sont les moyens utilisés par plus de la moitié (53,7 %) de la population active pour se rendre au travail. Chez les femmes, cette proportion est de 79 %. Dans la sous-zone Ouest la part de la marche et des transports publics représente 68,3 % des déplacements et celle de la bicyclette 4,4 %.

6.2 Profil des espaces verts de la zone d'étude

- La zone d'étude est généralement pauvre en espaces verts avec 5,87 m² d'espaces verts par personne comparativement à 8,53 m² par personne pour Montréal. La situation des espaces verts varie cependant d'une sous-zone à une autre.
- D'une manière générale les espaces verts privés (cours arrières) sont rares puisque la majorité des bâtiments à vocation résidentielle ont deux ou trois étages et sont partagés par plusieurs ménages locataires. Les ménages des unités situées au rez-de-chaussée sont par conséquent les seuls pouvant profiter d'un espace vert « semi-privé ». Cette situation constitue toutefois davantage l'exception que la règle.
- Il existe peu d'espaces vacants propices à l'aménagement de nouveaux espaces verts dans l'ensemble de la zone d'étude en raison de la densité de l'environnement construit.

La Sous-zone Est

- Il s'agit de la seule des trois sous-zones dont la superficie verte est proportionnellement comparable à la moyenne montréalaise avec 8,54 m² par personne.
- Les trois quarts de sa superficie verte se concentrent dans l'axe de la rue Morgan.

- Le parc Champêtre représente à lui seul 52 % de sa superficie verte. Il est cependant isolé de la partie résidentielle de la sous-zone par la rue Notre-Dame.

La sous-zone Centre

- Il s'agit de la sous-zone la plus pauvre en espaces verts avec 3,85 m² de superficie verte par personne. Sa superficie verte devrait doubler afin d'atteindre la moyenne montréalaise.
- La moitié de ses espaces verts correspondent à des lots vacants de faible taille et peu aménagés.
- Sa superficie verte quadruple si on tient compte des espaces verts situés à moins de 500 mètres de ses limites. Ces espaces verts additionnels comprennent deux parcs à vocation sportive qui en demeurent relativement éloignés et le parc Champêtre qui est peu accessible et qui comporte également des équipements sportifs.
- Elle manque surtout de terrains de jeux destinés aux enfants en bas âge et d'espaces de détente pour l'ensemble de la population.
- Le parc Hochelaga (12 000 m²) et le square Dézéry (7 000m²) sont ses principaux espaces verts. Ce dernier est l'un des rares parcs de la sous-zone Centre pouvant éventuellement être agrandi.

La sous-zone Ouest

- La sous-zone Ouest n'a que 4,29 m² de superficie verte par personne. Elle devrait, comme la sous-zone précédente, doubler sa superficie verte pour atteindre la moyenne montréalaise
- La plupart de ses parcs sont implantés entre les rues Fullum et Dufresne. Son seul parc à vocation sportive est situé à l'est de la rue Frontenac.
- La sous-zone Ouest comporte le seul espace vert de tout le corridor qui offre une vue sur le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit du parc Bellerive qui représente 40 % de sa superficie verte. Tout comme le parc Champêtre de la sous-zone Est, ce parc est situé au sud de la rue Notre-Dame qui l'isole de la partie résidentielle de la sous-zone. Celle-ci ne compte d'ailleurs plus que 2,58 m² d'espaces verts par personne sans lui.
- Le parc Bellerive accueille une foule importante chaque année à l'occasion du concours de feux d'artifices tenu à la Ronde.

6.3 Conclusions

La baisse de population dans les secteurs bordant le corridor de la rue Notre-Dame donne une idée de l'ampleur des transformations qu'ils ont subies depuis les années 1970. La population qui habite ces secteurs aujourd'hui se compose presque essentiellement de ménages locataires qui disposent généralement de revenus modestes.

Le taux de chômage élevé, la sous-scolarisation, la forte dépendance des transports en commun et le poids démographique grandissant des personnes âgées sont tous des facteurs par lesquels la population de la zone d'étude se démarque de celle du reste de la RMR et s'avère très dépendante des espaces verts de proximité. Les espaces verts de proximité représentent pour une grande partie de celle-ci la principale, sinon la seule, possibilité de s'offrir des activités extérieures récréatives ou de détente.

La zone d'étude offre à sa population nettement moins de mètres carrés d'espaces verts par personne que le reste du territoire de la ville de Montréal. De plus, plus du tiers de ses espaces verts posent de sérieux problèmes d'accessibilité aux personnes vulnérables ou à mobilité réduite compte tenu de la barrière que représente la rue Notre-Dame pour ces personnes.

En plus de leur faibles superficies vertes, les trois sous-zones du corridor étudié ont en commun le peu d'espaces disponibles pour l'aménagement de nouveaux parcs. La solution à la problématique des espaces verts de la zone d'étude passe donc par l'agrandissement et l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des espaces verts existants.

En terme d'agrandissement, seuls les parcs Champêtre et Bellerive et le square Dézéry offrent un potentiel. Le parc Champêtre constitue un espace propice pour l'aménagement d'une vaste esplanade puisqu'il correspond à un terrain de grande taille, plat et exempt de végétation. Le parc Bellerive devrait pour sa part offrir une aire de détente accessible à toute la population de la sous-zone Ouest, laquelle comprend, notamment dans sa portion sud le long de la rue Notre-Dame, une forte proportion de personnes âgées qui devraient normalement pouvoir atteindre ce parc en toute quiétude pour profiter de la vue sur le fleuve. Enfin, l'agrandissement du square Dézéry, en direction du parc linéaire qui longe le côté nord de la rue Notre-Dame, est l'une des rares occasions d'améliorer la superficie verte dans la sous-zone Centre.

Les principaux problèmes d'accessibilité à des espaces verts concernent les parcs Bellerive et Champêtre. Ces deux parcs, qui représentent plus du tiers de la superficie verte de la zone étudiée, ne doivent plus être coupés de la population résidante par une voie de surface de 4 voies ou plus de type artériel (la rue Notre-Dame).

Enfin, ces espaces verts, pour également répondre aux besoins de la population, doivent être réaménagés afin d'offrir des conditions environnementales cohérentes avec leur usagers (bruits, sécurité publique, qualité des aménagements et des équipements).

* * *

Annexes PR8

Annexe 1 : profil de la population et des ménages (1976)

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population, 1971	2729211	22306	16526	8857	47689
Population, 1976	2802485	16758	12947	7965	37670

Population selon l'âge et le sexe

Hommes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14	332255	1710	1430	780	3920
15-24	266110	1820	1340	840	4000
25-44	412085	1975	1515	1050	4540
45-64	269200	1910	1440	735	4085
65 ans et plus	88105	725	540	335	1600
total	1367755	8140	6265	3740	18145

femmes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14	316460	1705	1430	785	3920
15-24	267540	1665	1360	785	3810
25-44	420660	1945	1520	960	4425
45-64	296185	2110	1600	995	4705
65 ans et plus	133875	1205	790	695	2690
total	1434720	8630	6700	4220	19550

Total (hommes et femmes)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14	648715	3415	2860	1565	7840
15-24	533650	3485	2700	1625	7810
25-44	832745	3920	3035	2010	8965
45-64	565385	4020	3040	1730	8790
65 ans et plus	221980	1930	1330	1030	4290
total	2802475	16770	12965	7960	37695

Population selon l'âge et le sexe (en pourcentages)

Hommes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14	24,29	21,01	22,83	20,86	21,60
15-24	19,46	22,36	21,39	22,46	22,04
25-44	30,13	24,26	24,18	28,07	25,02
45-64	19,68	23,46	22,98	19,65	22,51
65 ans et plus	6,44	8,91	8,62	8,96	8,82
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Femmes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14	22,06	19,76	21,34	18,60	20,05
15-24	18,65	19,29	20,30	18,60	19,49
25-44	29,32	22,54	22,69	22,75	22,63
45-64	20,64	24,45	23,88	23,58	24,07
65 ans et plus	9,33	13,96	11,79	16,47	13,76
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Total (hommes et femmes, en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14	23,15	20,36	22,06	19,66	20,80
15-24	19,04	20,78	20,83	20,41	20,72
25-44	29,71	23,38	23,41	25,25	23,78
45-64	20,17	23,97	23,45	21,73	23,32
65 ans et plus	7,92	11,51	10,26	12,94	11,38
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition des ménages selon leur taille

Taille des ménages	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
1 personne	176105	1425	1035	830	3290
2 personnes	257285	1605	1185	790	3580
3 personnes	170070	970	780	425	2175
4 et plus	321170	1725	1380	695	3800
Nombre total de ménages	924630	5725	4380	2740	12845

Répartition des ménages selon leur taille (en pourcentages)

Taille des ménages	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
1 personne	19,05	24,89	23,63	30,29	25,61
2 personnes	27,83	28,03	27,05	28,83	27,87
3 personnes	18,39	16,94	17,81	15,51	16,93
4 et plus	34,73	30,13	31,51	25,36	29,58
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Annexe 2: profil de la population et des ménages (1986)

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population, 1981	2 862 286	14370	10804	7366	32540
Population, 1986	2 921 357	13387	10388	6577	30352

Population selon l'âge et le sexe

Hommes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	278475	1100	995	420	2515
15-24 ans	240135	1105	895	570	2570
25-44 ans	484960	2120	1645	1085	4850
45 à 64 ans	294665	1355	1055	625	3035
65 ans et plus	114555	665	440	400	1505
Total	1 412 790	6345	5030	3100	14475

Femmes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	265310	975	895	420	2290
15-24 ans	236715	1110	885	525	2520
25-44 ans	502595	2080	1630	890	4600
45 à 64 ans	319910	1520	1170	730	3420
65 ans et plus	184045	1340	775	890	3005
Total	1508575	7025	5355	3455	15835

total (hommes et femmes)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	543785	2075	1890	840	4805
15-24 ans	476850	2215	1780	1095	5090
25-44 ans	987555	4200	3275	1975	9450
45 à 64 ans	614575	2875	2225	1355	6455
65 ans et plus	298600	2005	1215	1290	4510
Total	2921365	13370	10385	6555	30310

Population selon l'âge et le sexe (en pourcentages)

Hommes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	19,71	17,34	19,78	13,55	17,37
15-24 ans	17,00	17,42	17,79	18,39	17,75
25-44 ans	34,33	33,41	32,70	35,00	33,51
45 à 64 ans	20,86	21,36	20,97	20,16	20,97
65 ans et plus	8,11	10,48	8,75	12,90	10,40
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Femmes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	17,59	13,88	16,71	12,16	14,46
15-24 ans	15,69	15,80	16,53	15,20	15,91
25-44 ans	33,32	29,61	30,44	25,76	29,05
45 à 64 ans	21,21	21,64	21,85	21,13	21,60
65 ans et plus	12,20	19,07	14,47	25,76	18,98
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

total (hommes et femmes, en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	18,61	15,52	18,20	12,81	15,85
15-24 ans	16,32	16,57	17,14	16,70	16,79
25-44 ans	33,80	31,41	31,54	30,13	31,18
45 à 64 ans	21,04	21,50	21,43	20,67	21,30
65 ans et plus	10,22	15,00	11,70	19,68	14,88
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition des ménages selon leur taille

ménages, 1986	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
1 personne	280905	1990	1355	1120	4465
2 personnes	342880	1860	1430	845	4135
3 personnes	205125	970	770	445	2185
4 personnes et plus	286475	950	810	405	2165
Total	1115385	5770	4365	2815	12950

Répartition des ménages selon leur taille (en pourcentages)

Ménages (%), 1986	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
1 personne	25,18	34,49	31,04	39,79	34,48
2 personnes	30,74	32,24	32,76	30,02	31,93
3 personnes	18,39	16,81	17,64	15,81	16,87
4 personnes et plus	25,68	16,46	18,56	14,39	16,72
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Annexe 3 : profil démographique et socioéconomique (1996)

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population, 1991	3208970	12599	11592	6410	30601
Population, 1996	3326510	11720	10673	6117	28510

Population selon l'âge et le sexe

Hommes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	319750	1090	1010	355	2455
15-24 ans	216240	740	740	435	1915
25-44 ans	554700	2235	1995	1220	5450
45-65 ans	362655	1130	1050	670	2850
65 ans et plus	157665	565	490	375	1430
total	1611010	5760	5285	3055	14100

Femmes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	306075	965	950	320	2235
15-24 ans	214235	755	775	385	1915
25-44 ans	563825	1975	1750	840	4565
45-65 ans	388875	1170	1055	630	2855
65 ans et plus	242470	1080	845	890	2815
total	1715480	5945	5375	3065	14385

Hommes et femmes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	625825	2055	1960	675	4690
15-24 ans	430475	1495	1515	820	3830
25-44 ans	1118525	4210	3745	2060	10015
45-65 ans	751530	2300	2105	1300	5705
65 ans et plus	400135	1645	1335	1265	4245
total	3326490	11705	10660	6120	28485

Population selon l'âge et le sexe (en pourcentages)

Hommes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	19,85	18,92	19,11	11,62	17,41
15-24 ans	13,42	12,85	14,00	14,24	13,58
25-44 ans	34,43	38,80	37,75	39,93	38,65
45-65 ans	22,51	19,62	19,87	21,93	20,21
65 ans et plus	9,79	9,81	9,27	12,27	10,14
total (recalculé)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Femmes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	17,84	16,23	17,67	10,44	15,54
15-24 ans	12,49	12,70	14,42	12,56	13,31
25-44 ans	32,87	33,22	32,56	27,41	31,73
45-65 ans	22,67	19,68	19,63	20,55	19,85
65 ans et plus	14,13	18,17	15,72	29,04	19,57
total (recalculé)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Hommes et femmes (en%)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
0-14 ans	18,81	17,56	18,39	11,03	16,46
15-24 ans	12,94	12,77	14,21	13,40	13,45
25-44 ans	33,62	35,97	35,13	33,66	35,16
45-65 ans	22,59	19,65	19,75	21,24	20,03
65 ans et plus	12,03	14,05	12,52	20,67	14,90
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition des ménages selon leur taille

Taille des ménages	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
1 personne	392435	2590	2035	1660	6285
2 personnes	413950	1615	1530	905	4050
3 personnes	229830	725	735	345	1805
4 personnes et plus	305060	695	640	255	1590
Total	1341275	5625	4940	3165	13730

Répartition des ménages selon leur taille (en pourcentages)

Taille des ménages (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
1 personne	29,26	46,04	41,19	52,45	45,78
2 personnes	30,86	28,71	30,97	28,59	29,50
3 personnes	17,14	12,89	14,88	10,90	13,15
4 personnes et plus	22,74	12,36	12,96	8,06	11,58
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Taux d'activité et taux de chômage (1996)

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population totale de 15 ans et plus	2662050	9275	8475	5095	22845
Dans la population active	1692560	5000	4050	2300	11350
Personnes occupées	1502380	4015	3060	1790	8865
Chômeur(euse)s	190180	990	985	500	2475
Taux d'activité	63,6	53,9	47,8	45,1	49,7
Taux de chômage	11,2	19,8	24,3	21,7	21,8

Taux d'activité et taux de chômage, population active âgée de 15 à 24 ans (1996)

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population totale de 15-24 ans	428980	1485	1480	805	3770
Dans la population active	241685	880	750	370	2000
Personnes occupées	198260	680	500	325	1505
Chômeur(euse)s	43425	200	250	45	495
Taux d'activité	56,3	59,3	50,7	46,0	53,1
Taux de chômage	18,0	22,7	33,3	12,2	24,8

T

Taux d'activité et taux de chômage, population active âgée de 15 à 24 ans (1996)

1996	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population totale de 25 ans et plus	2233070	7795	6990	4300	19085
Dans la population active	1450870	4130	3295	1920	9345
Personnes occupées	1304120	3330	2560	1470	7360
Chômeur(euse)s	146755	785	730	450	1965
Taux d'activité	65,0	53,0	47,1	44,7	49,0
Taux de chômage	10,1	19,0	22,2	23,4	21,0

Niveau de scolarité atteint par population âgée de 15 ans et plus

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Niveau inférieur à la 9e année	427895	2695	2735	1690	7120
De la 9e à la 13e année	867765	3055	2950	1655	7660
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	93995	225	210	165	600
Autres études non universitaires seulement	594990	1865	1555	795	4215
Études universitaires	677410	1410	1000	790	3200
total	2662055	9250	8450	5095	22795

Niveau de scolarité atteint par la population âgée de 15 ans et plus (en pourcentages)

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Niveau inférieur à la 9e année	16,07	29,14	32,37	33,17	31,23
De la 9e à la 13e année	32,60	33,03	34,91	32,48	33,60
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	3,53	2,43	2,49	3,24	2,63
Autres études non universitaires seulement	22,35	20,16	18,40	15,60	18,49
Études universitaires	25,45	15,24	11,83	15,51	14,04
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans

Population d 15 à 24 ans	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Ne fréquentant pas l'école	128115	620	770	285	1675
Fréquentant l'école à plein temps	269060	735	625	430	1790
Fréquentant l'école à temps partiel	31795	110	85	90	285
total	428970	1465	1480	805	3750

Fréquentation scolaire des 15 à 24 ans (en pourcentages)

Population de 15 à 24 ans	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Ne fréquentant pas l'école	29,87	42,32	52,03	35,40	44,67
Fréquentant l'école à plein temps	62,72	50,17	42,23	53,42	47,73
Fréquentant l'école à temps partiel	7,41	7,51	5,74	11,18	7,60
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

**Mode de transport généralement utilisé pour se rendre au travail
(population active occupée)**

Hommes, 1996	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteur	568470	1135	845	350	2330
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passager	25550	60	40	10	110
Transport en commun	115945	735	590	445	1770
À pied	36965	225	115	205	545
Bicyclette	10550	35	55	35	125
Motocyclette	835	0	15	10	25
Taxi	1175	10	0	0	10
Autre moyen	2990	10	15	0	25
total (recalculé)	762480	2210	1675	1055	4940

Femmes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteur	374885	505	535	75	1115
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passager	52575	85	45	10	140
Transport en commun	171950	825	560	390	1775
À pied	47055	250	145	125	520
Bicyclette	4155	30	10	40	80
Motocyclette	110	0	0	0	0
Taxi	1605	0	0	10	10
Autre moyen	2370	0	0	0	0
total	654705	1695	1295	650	3640

Hommes et femmes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteur	943355	1640	1380	425	3445
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passager	78125	145	85	20	250
Transport en commun	287895	1560	1150	835	3545
À pied	84020	475	260	330	1065
Bicyclette	14705	65	65	75	205
Motocyclette	945	0	15	10	25
Taxi	2780	10	0	10	20
Autre moyen	5360	10	15	0	25
total	1417185	3905	2970	1705	8580

**Mode de transport généralement utilisé pour se rendre au travail
(population active occupée, en pourcentages)**

Hommes	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteur	74,56	51,36	50,45	33,18	47,17
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passager	3,35	2,71	2,39	0,95	2,23
Transport en commun	15,21	33,26	35,22	42,18	35,83
À pied	4,85	10,18	6,87	19,43	11,03
Bicyclette	1,38	1,58	3,28	3,32	2,53
Motocyclette	0,11	0,00	0,90	0,95	0,51
Taxi	0,15	0,45	0,00	0,00	0,20
Autre moyen	0,39	0,45	0,90	0,00	0,51
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Femmes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteur	57,26	29,79	41,31	11,54	30,63
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passager	8,03	5,01	3,47	1,54	3,85
Transport en commun	26,26	48,67	43,24	60,00	48,76
À pied	7,19	14,75	11,20	19,23	14,29
Bicyclette	0,63	1,77	0,77	6,15	2,20
Motocyclette	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxi	0,25	0,00	0,00	1,54	0,27
Autre moyen	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

**Mode de transport généralement utilisé pour se rendre au travail
(population active occupée, en pourcentages)**

Hommes et femmes (en %)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que conducteur	66,57	42,00	46,46	24,93	40,15
Automobile, camion ou fourgonnette, en tant que passager	5,51	3,71	2,86	1,17	2,91
Transport en commun	20,31	39,95	38,72	48,97	41,32
À pied	5,93	12,16	8,75	19,35	12,41
Bicyclette	1,04	1,66	2,19	4,40	2,39
Motocyclette	0,07	0,00	0,51	0,59	0,29
Taxi	0,20	0,26	0,00	0,59	0,23
Autre moyen	0,38	0,26	0,51	0,00	0,29
total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition des ménages selon le mode de tenure d'occupation des logements

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Propriétaire	649895	600	555	245	1400
Locataire	691375	5035	4380	2930	12345
total	1341270	5635	4935	3175	13745

**Répartition des ménages selon le mode de tenure d'occupation des logements
(en pourcentages)**

mode d'occupation des logements	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Propriétaire	48,5	10,6	11,2	7,7	10,2
Locataire	51,5	89,4	88,8	92,3	89,8
total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Proportion des ménages consacrant plus de 30 % du revenu au logement

	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Ménages privés	1 341 270	5 645	4 930	3 175	13 750
Loyer brut 30 % ou plus du revenu du ménage est consacré aux coûts d'habitation	303 405	2 470	2 365	1 515	6 350
proportion des ménages dont plus de 30% du revenu est consacré au loyer ou aux coûts d'habitation	22,6 %	43,8 %	48,0 %	47,7 %	46,2 %

Mobilité résidentielle (lieu de résidence 1 an avant le recensement de 1996)

Mobilité résidentielle (1 an)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population totale de 1 an et plus selon le lieu de résidence, 1 ans auparavant	3245495	11185	10285	5710	27180
Personnes n'ayant pas déménagé	2765805	8205	7335	4465	20005
personnes ayant déménagé	479690	2975	2945	1245	7165
Non-migrants	277785	2450	2315	985	5750
migrants	201905	525	620	260	1405
total recalculé	3245495	11180	10280	5710	27170

Mobilité résidentielle (lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 1996)

Mobilité résidentielle (5 ans)	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Population totale de 5 ans et plus Selon le lieu de résidence 5 ans auparavant	3 067 200	10 610	9 680	5 545	25 835
Personnes n'ayant pas déménagé	1 713 885	4 030	3 400	2 445	9 875
personnes ayant déménagé	1 353 315	6 580	6 280	3 105	15 965
Non-migrants	725 910	5 395	5 125	2 370	12 890
migrants	627 405	1 175	1 145	725	3 045
Total recalculé	3 067 200	10 610	9 680	5 550	25 840

Mobilité résidentielle**(lieu de résidence 1 an avant le recensement de 1996, en pourcentages)**

selon le lieu de résidence, 1 an auparavant	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Personnes n'ayant pas déménagé	85,22	73,39	71,35	78,20	73,63
personnes ayant déménagé	14,78	26,61	28,65	21,80	26,37
Non-migrants	8,56	21,91	22,52	17,25	21,16
migrants	6,22	4,70	6,03	4,55	5,17

Mobilité résidentielle**(lieu de résidence 5 an avant le recensement de 1996, en pourcentages)**

lieu de résidence 5 ans auparavant	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Personnes n'ayant pas déménagé	55,88	37,98	35,12	44,05	38,22
personnes ayant déménagé	44,12	62,02	64,88	55,95	61,78
Non-migrants	23,67	50,85	52,94	42,70	49,88
migrants	20,46	11,07	11,83	13,06	11,78

Annexe 4 : calcul du revenu moyen des ménages de la zone et des sous-zone en 1996.

Calcul du revenu moyen des ménages de la sous-zone Est, 1996

Secteurs de recensement	0015.00	0016.00 (0017.00	0018.00	0019.00	Est
Ménages privés	1525	1080	930	1025	1085	5645
Revenu moyen des ménages	24908	26930	27701	24246	23157	-
masse salariale totale (ménages X revenu moyen)	37984700	29084400	25761930	24852150	25125345	142808525
Masse salariale/ nombre de ménages	24 908	26 930	27 701	24 246	23 157	25 298

note: pour le calcul du revenu moyen des sous-zones (et de la zone) les masses salariales des SR qui les composent ont été additionnées et le résultat divisé par le nombre total de ménages dans chacune.

Calcul du revenu moyen des ménages de la sous-zone Centre, 1996

Secteurs de recensement	0021.00 (0022.00 (0023.00	0024.00	0025.00	Centre
ménages privés	1380	690	515	1225	1120	4930
Revenu moyen des ménages	22 182	21 229	23 106	23 311	22 051	-
masse salariale totale (ménages X revenu moyen)	30611160	14648010	11899590	28555975	24697120	110411855
Masse salariale/ nombre de ménages	22 182	21 229	23 106	23 311	22 051	22 396

Calcul du revenu moyen des ménages de la sous-zone Ouest, 1996

Secteurs de recensement	0037.00	0038.00	0039.00	Ouest
Ménages privés	1660	915	600	3175
Revenu moyen des ménages \$	22739	17973	20488	-
masse salariale totale (ménages X revenu moyen)	37746740	16445295	12292800	66484835
Masse salariale/ nombre de ménages	22 739	17 973	20 488	20 940

Calcul du revenu moyen des ménages de la zone d'étude, 1996

Sous-zones	Est	Centre	Ouest	Zone
Ménages privés	5 645	4 930	3 175	13 750
Revenu moyen des ménages \$	-	-	-	-
masse salariale totale (ménages X revenu moyen)	142 808 525	110 411 855	66 484 835	319 705 215
Masse salariale/ nombre de ménages	25 298	22 396	20 940	23 251

Revenu moyen des ménages, RMR, zone d'étude et sous-zones, 1996

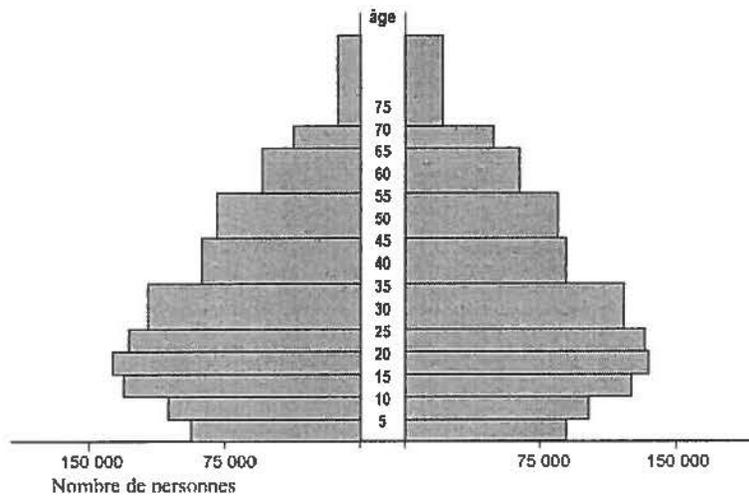
Sous-zones	RMR	Est	Centre	Ouest	Zone
Nombre de ménages	1 341 270	5 645	4 930	3 175	13 750
masse salariale totale de la zone (nombre de ménages X revenu moyen)	59811253110	142808525	110411855	66484835	319705215
Revenu moyen (masse salariale/ nombre de ménages)	44 593	25 298	22 396	20 940	23 251

Annexe 5 : pyramides des âges

RMR, 1976

Hommes

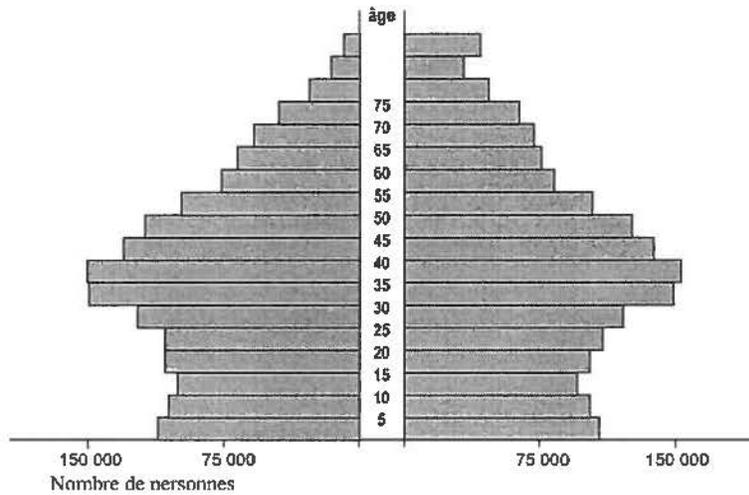
Femmes



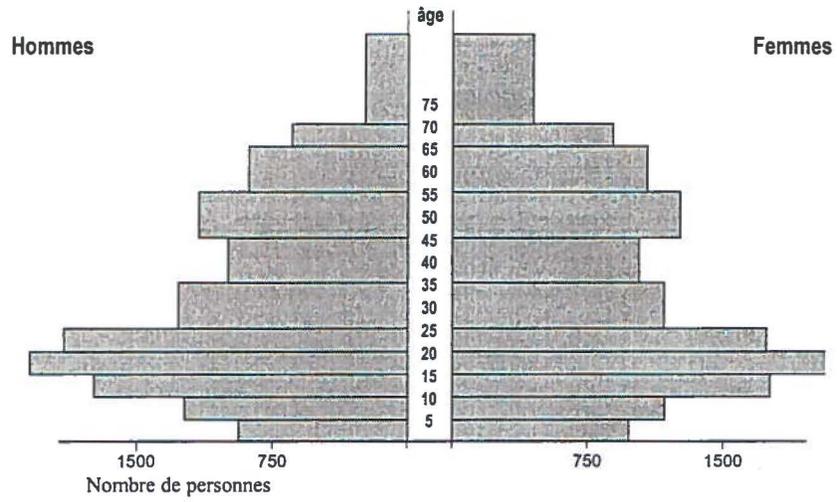
RMR, 1996

Hommes

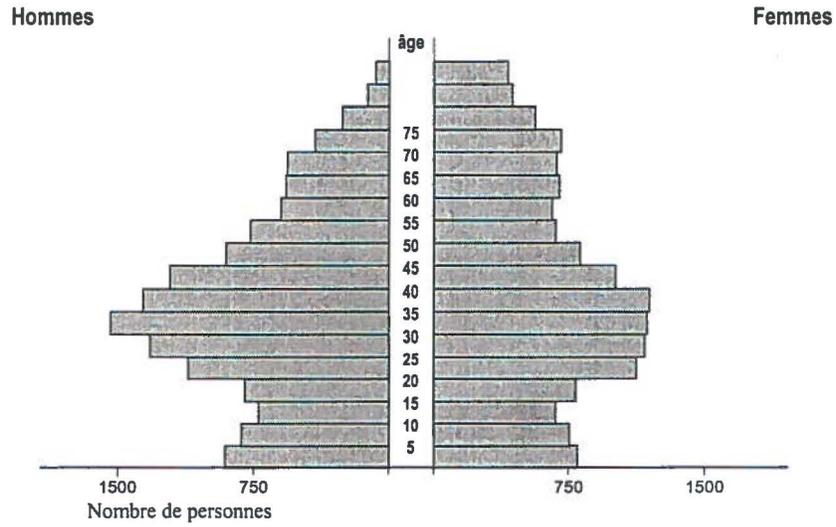
Femmes



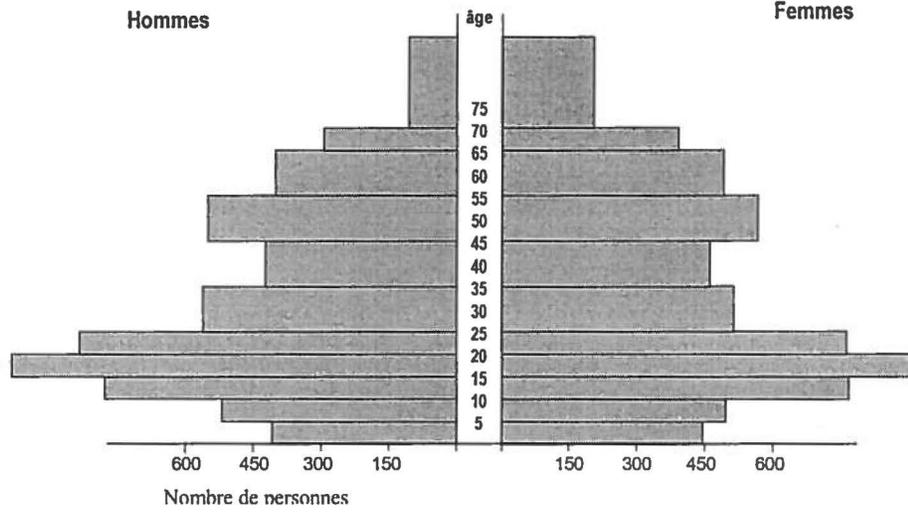
Zone, 1976



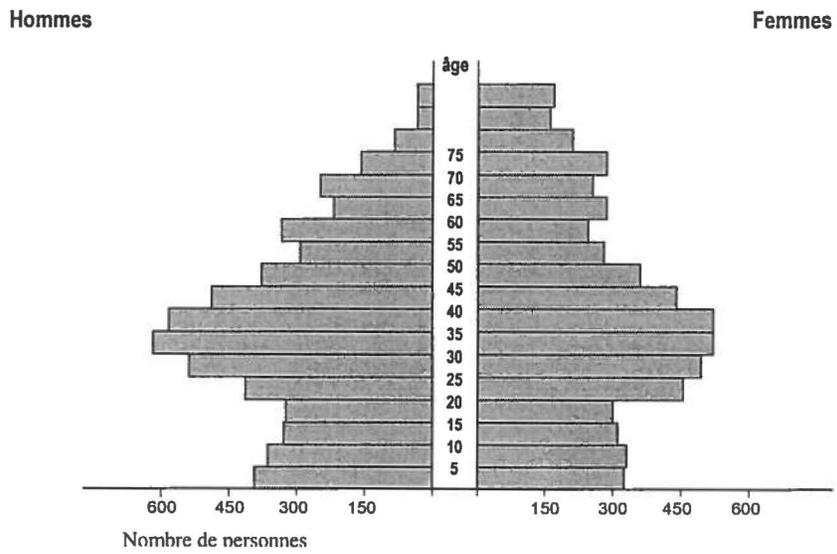
Zone, 1996



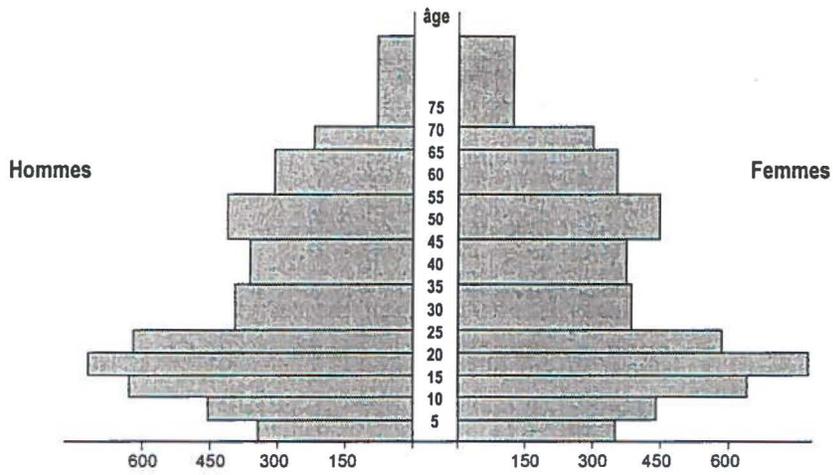
Sous-zone Est, 1976



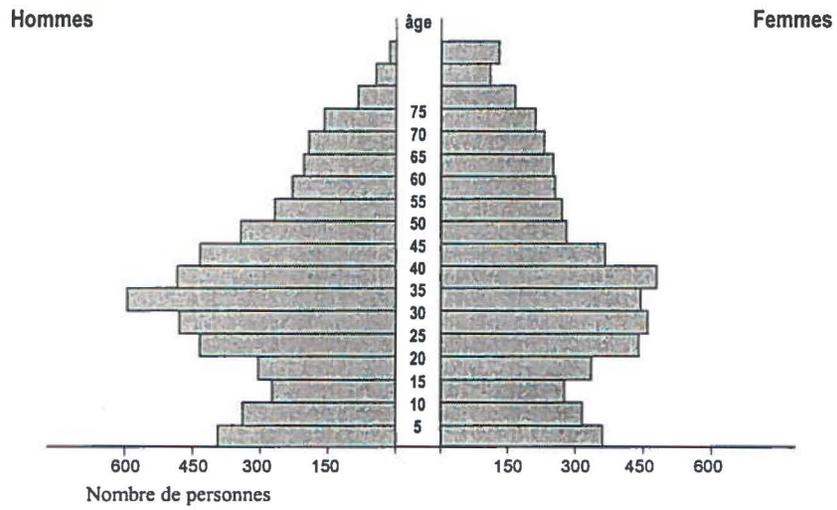
Sous-zone Est, 1996



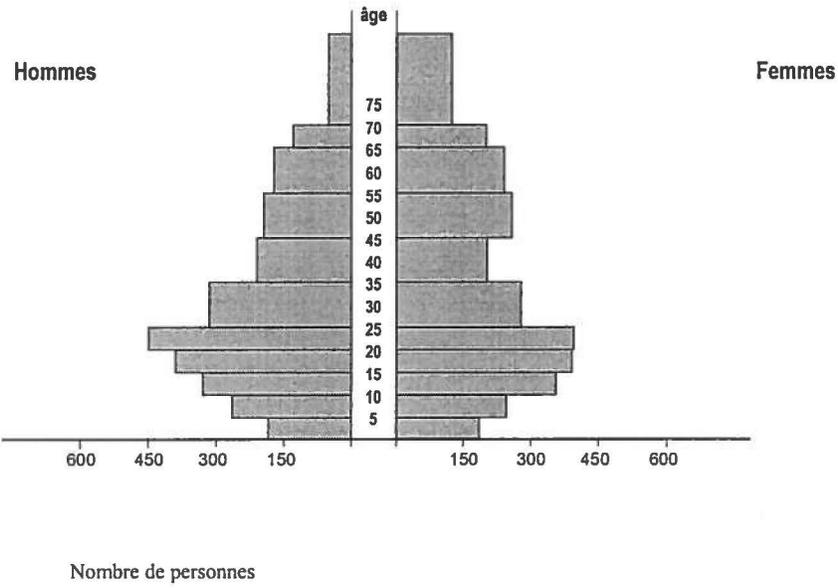
Sous-zone Centre, 1976



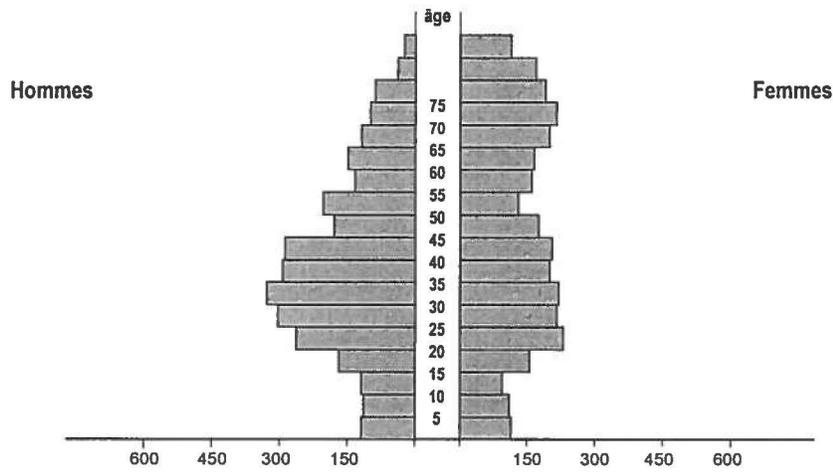
Sous-zone Centre, 1996



Sous-zone Ouest, 1976



Sous-zone Ouest, 1996



Annexe 6 : Ortophoto

Annexe 6 : localisation des parcs de la zone d'étude



Sous-zone Ouest

Sous-zone Centre

Sous-zone Est

L é g e n d e

- Emprise routière ou ferroviaire
- Espace public qui a le statut d'espace vert de proximité
- Espace public qui ne possède pas le statut d'espace vert de proximité
- Limites des sous-zones

Orthophoto de 1999 (1: 40 000), Ministère des Transports du Québec

Parc De Rouen (13 000 m²)
Parc Dubuc (1 800 m²)
Parc Walter-Stewart (6 050 m²)
Parc Médéric-Martin (14 500 m²)
Parc Magnan (625 m²)
Parc Sainte-Marie (3 300 m²)
Parc Fullum-de-Maisonville (4 000 m²)
Parc Champagne (400 m²)
Parc Jos-Montferrand (7 475 m²)
Parc Bellerive (10 450 m²)
Parcs des lots de l'emprise Lafontaine (3 750 m²)
Parc Ecole-Hochelaga (12 000 m²)
Parc Saint-Aloysius (6 600 m²)
Parc du Square Dézéry (7 000 m²)
Parcs des lots Notre-Dame (1 600 m²)
Parc de la Tonnerrie (2 750 m²)
Parc Raymond-Préfontaine (32 800 m²)
Parc Lalancette (34 800 m²)
Parc Pie IX (1 400 m²)
Parc Jeanne-d'Arc (3 500 m²)
Parc Edmond-Gamelin (3 500 m²)
Parc de la Tonnerrie (2 750 m²)
Parc Champêtre (52 000 m²)
Parc Charlemagne (1 250 m²)
Parc Théodore (16 800 m²)
Parc Olivia-Pelletier (9 750 m²)
Parc Sicard (400 m²)
Parc Morgan (19 200 m²)
Parc Saint-Clement (18 700 m²)

Annexe 7 : classification des parcs et calculs (inventaire visuel)

Nom du parc	Dimensions	Superficie (m2)	Type d'espace vert	Localisation		
				Est	Centre	Ouest
Saint-Clément	110 x 170	18 700	parc	●	-	-
Théodore	140 x 120	16 800	parc	▲	-	-
Sicard	20 x 20	400	lot	●	-	-
Olivia Pelletier	65 x 150	9 750	parc	●	▲	-
Gennevilliers Laliberté	85 x 60	5 100	place	-	-	-
Du Marché	70 x 130	9 100	Jardin communautaire	-	-	-
Morgan	120 x 160	19 200	parc	●	▲	-
Champêtre	260 x 200	52 000	parc	●	▲	-
Pie IX	35 x 40	1 400	lot	▲	▲	-
Charlemagne	50 x 25	1 250	lot	▲	▲	-
Jeanne d'Arc	50 x 70	3 500	parc	▲	●	-
De la tonnellerie	50 x 55	2 750	lot	▲	●	-
Lalancette	145 x 240	34 800	parc	▲	▲	-
Saint-Aloysius	60 x 110	6 600	parc	-	●	-
Edmond-Hamelin	70 x 50	3 500	parc	-	●	-
Notre-Dame A	50 x 20	1 000	lot	-	●	-
Notre-Dame B	30 x 20	600	lot	-	●	-
Emprise Lafontaine A	70 x 10	700	lot	-	●	-
Emprise Lafontaine B	60 x 10	600	lot	-	●	-
Emprise Lafontaine C	70 x 35	2 450	lot	-	●	-
De la ruelle Rouville	15 x 25	375	lot	-	●	-
Hochelaga	60 x 200	12 000	parc	-	●	-
Dézéry	100 x 70	7 000	square	-	●	-
Raymond Préfontaine	160 x 205	32 800	parc	-	▲	-
De Chambly	35 x 10	350	lot	-	▲	-
Médéric Martin Nord	40 x 225	9 000	parc	-	-	▲
Médéric Martin Sud	110 x 50	5 500	parc	-	-	▲
Jos Montferrand	65 x 115	7 475	parc	-	-	●
Champagne	20 x 20	400	lot	-	-	●
Walter Stuart	110 x 55	6 050	parc	-	-	▲
Magnan	25 x 25	625	lot	-	-	●
Sainte-Marie	30 x 110	3 300	parc	-	-	●
Fullum-de Maisonneuve	80 x 50	4 000	parc	-	-	●
Bellerive	190 x 55	10 450	promenade	-	-	●
Messier	20 x 40	800	lot	-	-	▲
de Rouen	100 x 130	13 000	parc	-	-	▲
Dubuc	60x 30	18 000	lot	-	-	▲

- Espace vert compris dans la sous-zone
- ▲ Espace vert situé à moins de 500 mètres de la sous-zone

Superficie des espaces verts de la sous-zone Est (en m²)

Nom du parc	Scénario	
	de base	élargi
Saint-Clément	18 700	18 700
Théodore		16 800
Sicard	400	400
Olivia Pelletier	9 750	9 750
Morgan	19 200	19 200
Champêtre	52 000	52 000
Pie IX		1 400
Charlemagne		1 250
Jeanne d'Arc		3 500
De la tonnellerie		2 750
lalancette		34 800
Saint-Aloysius		6 600
total	100 050	167 150

Superficie des espaces verts de la sous-zone Centre (en m²)

Nom du parc	Scénario	
	de base	élargi
Olivia Pelletier		9 750
Morgan		19 200
Champêtre		52 000
Pie IX		1 400
Charlemagne		1 250
Jeanne d'Arc	3 500	3 500
De la tonnellerie	2 750	2 750
Lalancette		34 800
Saint-Aloysius	6 600	6 600
Edmond-Hamelin	3 500	3 500
Notre-Dame A	1 000	1 000
Notre-Dame B	600	600
Emprise Lafontaine A	700	700
Emprise Lafontaine B	600	600
Emprise Lafontaine C	2 450	2 450
De la ruelle Rouville	375	375
Hochelaga	12 000	12 000
Dézéry	7 000	7 000
Raymond Préfontaine		32 800
De Chambly		350
Total	41 075	192 625

Superficie des espaces verts de la sous-zone Ouest (en m²)

Nom du parc	Scénario	
	de base	élargi
Médéric Martin Nord		9 000
Médéric Martin Sud		5 500
Jos Montferrand	7 475	7 475
Champagne	400	400
Walter Stuart		6 050
Magnan	625	625
Sainte-Marie	3 300	3 300
Fullum-de Maisonneuve	4 000	4 000
Bellerive	10 450	10 450
Messier		800
de Rouen		13 000
Dubuc		1 800
total	26 250	62 400

Superficie des espaces verts de la zone d'étude (en m²)

Nom du parc	Scénario	
	de base	élargi
Saint-Clément	18 700	18 700
Théodore	-	16 800
Sicard	400	400
Olivia Pelletier	9 750	9 750
Morgan	19 200	19 200
Champêtre	52 000	52 000
Pie IX	-	1 400
Charlemagne	-	1 250
Jeanne d'Arc	3 500	3 500
De la tonnellerie	2 750	2 750
Lalancette	-	34 800
Saint-Aloysius	6 600	6 600
Edmond-Hamelin	3 500	3 500
Notre-Dame A	1 000	1 000
Notre-Dame B	600	600
Emprise Lafontaine A	700	700
Emprise Lafontaine B	600	600
Emprise Lafontaine C	2 450	2 450
De la ruelle Rouville	375	375
Hochelaga	12 000	12 000
Dézéry	7 000	7 000
Raymond Préfontaine	-	32 800
De Chambly	-	350
Médéric Martin Nord	-	9 000
Médéric Martin Sud	-	5 500
Jos Montferrand	7 475	7 475
Champagne	400	400
Walter Stuart	-	6 050
Magnan	625	625
Sainte-Marie	3 300	3 300
Fullum-de Maisonneuve	4 000	4 000
Bellerive	10 450	10 450
Messier	-	800
de Rouen	-	13 000
Dubuc	-	1 800
total	167 375	290 925

**Superficie totale des espaces verts, sous-zones et zone d'étude
(scénario de base et scénario élargi)**

Territoire	Population	Superficies (m2)		
		territoire	EV ¹	EV500 ²
SR 015	3 167	369 700	18 700	
SR 016	2 505	532 700		
SR 017	1 991	224 400	400	
SR 018	1 972	363 000	80 950	
SR 019	2 085	325 800		
Sous-zone Est	11 720	1 815 600	100 050	167 150
SR 021	3 000	428 300	6 250	
SR 022	1 540	167 200	1 600	
SR 023	1 092	377 200	7 375	
SR 024	2 464	258 500	15 750	
SR 025	2 577	223 100	10 100	
Sous-zone Centre	10 673	1 454 300	41 075	192 625
SR 037	2 838	528 800	625	
SR 038	1 865	208 800	7 300	
SR 039	1 414	456 500	18 325	
Sous-zone Ouest	6 117	1 194 100	26 250	62 400
TOTAL ZONE D'ÉTUDE	28 510	4 464 000	167 375	290 925

**Superficie d'espaces verts par personne et en pourcentage de la superficie totale du territoire
(sous-zones et zone d'étude)**

Territoire	superficie d'espaces verts/ personne (en m ² / personne)		superficie des EV en % de la superficie de la zone	
	scénario de base	scénario élargi	Scénario de base	scénario élargi
SR 015	5,90		5,06%	
SR 016	0,00		0,00%	
SR 017	0,20		0,18%	
SR 018	41,05		22,30%	
SR 019	0,00		0,00%	
Sous-zone Est	8,54	14,26	5,51%	9,21%
SR 021	2,08		1,46%	
SR 022	1,04		0,96%	
SR 023	6,75		1,96%	
SR 024	6,39		6,09%	
SR 025	3,92		4,53%	
Sous-zone Centre	3,85	18,05	2,82%	13,25%
SR 037	0,22		0,12%	
SR 038	3,91		3,50%	
SR 039	12,96		4,01%	
Sous-zone Ouest	4,29	10,20	2,20%	5,23%
TOTAL ZONE D'ÉTUDE	5,87	10,20	3,75%	6,52%

¹ Superficie des espaces verts situé à l'intérieur des limites du territoire de la sous-zone ou de la zone.

² Comprend les superficies d'espaces verts situés à moins de 500 mètres des limites de la sous-zone ou de la zone.

Annexe 8 : Classification des espaces verts du Service des parcs de la Ville de Montréal

Quartier/ Classification		de quartier	de voisinage	métropolitain	mini-parc	ornemental	place	urbain	jardins	total
Ahuntsic	Nombre	6	24		11	51			7	99
	Superficie ³	59,503	52,257		2,277	11,281			1,45	126,768
Cartierville	Nombre	2	14		7	47		1	1	72
	Superficie	16,036	22,719		0,959	3,231		21,035	0,4	64,380
Côte-des-Neiges	Nombre	2	14	1	5	38	2		3	65
	Superficie	14,05	22,068	200,332	1,474	2,898	0,433		0,344	241,599
Hochelaga-Maisonneuve	Nombre	1	20		14	17	1		2	55
	Superficie	5,127	18,484		4,067	15,864	0,277		1,179	44,998
Mercier	Nombre	3	16		10	20		1	6	56
	Superficie	24,044	30,384		1,39	3,564		23,1	1,145	83,627
NDG	Nombre	3	8		9	11			4	35
	Superficie	19,713	18,382		1,433	5,845			0,688	46,061
Nouveau-Rosemont	Nombre	6	6	2	3	29		1	5	52
	Superficie	46,726	12,834	129,76	0,801	1,04		15,883	1,439	208,483
Parc-Extension	Nombre		4		8	6	1		1	20
	Superficie		2,989		1,202	0,286	0,259		0,172	4,908
Petite-Patrie	Nombre	1	3		10	5	1		3	23
	Superficie	13,103	3,466		2,332	0,151	0,55		0,516	20,118
Plateau Mont-Royal	Nombre	3	8	1	35	17	7		4	75
	Superficie	31,13	7,462	40,366	4,067	1,377	1,905		1,254	87,561
PAT	Nombre	3	37		18	45			4	107
	Superficie	20,739	58,682		6,191	26,001			0,516	112,129
RDP	Nombre	5	33		12	46			1	97
	Superficie	28,651	50,849		2,382	7,401			0,172	89,455
Rosemont	Nombre	6	9		15	18			8	56
	Superficie	34,239	12,046		3,795	0,531			1,413	52,024
Saint-Michel	Nombre	1	10		10	9			4	34
	Superficie	3,858	80,469		2,088	4,043			0,981	91,439
Sud-Ouest	Nombre	4	33	1	49	42	4		7	140
	Superficie	30,295	40,367	92,261	7,945	36,808	1,729		1,204	210,609
Ville-Marie	Nombre		16	1	60	42	19		12	150
	Superficie		20,36	268,147	6,147	19,49	9,327		2,118	325,589
Villeray	Nombre	1	6	1	15	13			2	38
	Superficie	6,697	8,484	43,983	1,967	2,786			0,436	64,353
total	Nombre	47	261	7	291	456	35	3	74	1174
	Superficie	353,911	462,301	774,849	50,517	142,237	14,48	60,018	15,427	1873,740

³ Les superficies indiquées sont en hectares.

Superficies des espaces verts de Montréal présentés par quartiers selon un scénario équivalant au scénario de base (en hectares)

Quartier/ Classification		de quartier	de voisinage	mini-parc	superficie
Ahuntsic	Nombre	6	24	11	41
	Superficie	59,503	52,257	2,277	114,037
Cartierville	Nombre	2	14	7	23
	Superficie	16,036	22,719	0,959	39,714
Côte-des-Neiges	Nombre	2	14	5	21
	Superficie	14,05	22,068	1,474	37,592
Hochelaga-Maisonneuve	Nombre	1	20	14	35
	Superficie	5,127	18,484	4,067	27,678
Mercier	Nombre	3	16	10	29
	Superficie	24,044	30,384	1,39	55,818
NDG	Nombre	3	8	9	20
	Superficie	19,713	18,382	1,433	39,528
Nouveau-Rosemont	Nombre	6	6	3	15
	Superficie	46,726	12,834	0,801	60,361
Parc-Extension	Nombre		4	8	12
	Superficie		2,989	1,202	4,191
Petite-Patrie	Nombre	1	3	10	14
	Superficie	13,103	3,466	2,332	18,901
Plateau Mont-Royal	Nombre	3	8	35	46
	Superficie	31,13	7,462	4,067	42,659
PAT	Nombre	3	37	18	58
	Superficie	20,739	58,682	6,191	85,612
RDP	Nombre	5	33	12	50
	Superficie	28,651	50,849	2,382	81,882
Rosemont	Nombre	6	9	15	30
	Superficie	34,239	12,046	3,795	50,080
Saint-Michel	Nombre	1	10	10	21
	Superficie	3,858	80,469	2,088	86,415
Sud-Ouest	Nombre	4	33	49	86
	Superficie	30,295	40,367	7,945	78,607
Ville-Marie	Nombre		16	60	76
	Superficie		20,36	6,147	26,507
Villeray	Nombre	1	6	15	22
	Superficie	6,697	8,484	1,967	17,148
total	Nombre	47	261	291	599
	Superficie	353,911	462,301	50,517	866,729

Superficie des espaces verts espaces par personne et en pourcentage de la superficie du territoire pour Montréal et ses quartiers

Quartier	Population (1996)	Superficie du territoire (km ²)	Superficie des espaces verts (m ²)	Superficie des espaces verts par personne (m ² / personne)	Pourcentage du territoire couvert par les espaces verts
Ahuntsic	77 874	13,8	1 140 370	14,64	8,26
Cartierville	45 480	10,4	397 140	8,73	3,82
Côte-des-Neiges	97 718	17,9	375 920	3,85	2,10
Hochelaga-Maisonneuve	53 790	8,1	276 780	5,15	3,42
Mercier	52 391	12,1	558 180	10,65	4,61
NDG	62 932	8,1	395 280	6,28	4,88
Nouveau-Rosemont	37 243	7,6	603 610	16,21	7,94
Parc-Extension	29 870	1,6	41 910	1,40	2,62
PAT	53 170	28,2	856 120	16,10	3,04
Petite-Patrie	49 313	4,9	189 010	3,83	3,86
Plateau Mont-Royal	99 472	15,5	426 590	4,29	2,75
RDP	46 426	14,2	818 820	17,64	5,77
Rosemont	62 045	6,4	500 800	8,07	7,83
Saint-Michel	57 309	9,5	864 150	15,08	9,10
Sud-Ouest	69 633	14,1	786 070	11,29	5,57
Ville-Marie	66 495	8,8	265 070	3,99	3,01
Villeray	54 484	5,3	171 480	3,15	3,24
total	1 016 376	177	8 667 290	8,53	4,89